

Réalisé sous la coordination de
l'Institut National de la Statistique

Septembre 2015



RAPPORT NATIONAL SUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN 2015

Réalisé sous la coordination de
l'Institut National de la Statistique



Septembre 2015



« A cet égard, les objectifs que nous nous étions alors fixés restent valables. Il est en effet de l'intérêt de tous, riches ou pauvres, de faire régresser la pauvreté et les pandémies, de remédier aux atteintes à la démocratie et aux droits de l'homme qui font souvent le lit des guerres civiles et parfois du terrorisme. »

Discours du Président Paul Biya à la tribune des Nations unies, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'ONU, 2005.

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYME	viii
LISTE DES GRAPHIQUES	x
LISTE DES TABLEAUX	xi
NOTE DE SYNTHÈSE	14
Cadre de préparation	16
Méthodologie globale d'élaboration du rapport	16
I - PRESENTATION DU CAMEROUN ET DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DEPUIS LES ANNEES 2000	17
1. Présentation du Cameroun	17
1.1 Milieu physique	17
1.2 Données administratives	17
1.3 Caractéristiques démographiques	17
Politiques de développement du Cameroun	17
2.1 La Vision à l'horizon 2035	18
2.2 Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi	18
2.3 Le Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance	18
2.4 Situation macroéconomique	18
II ANALYSE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	21
OBJECTIF 1 : ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM	21
OBJECTIF 2 : ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	25
OBJECTIF 3. PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	27
OBJECTIF 4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	30
OBJECTIF 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	33
OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES GRANDES MALADIES	35
OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	39
OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT	42
III PERSPECTIVES DE L'AGENDA DE DEVELOPPEMENT POST 2015 : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	44
ANNEXE 1 : Evaluation de l'atteinte des OMD en 2015 et perspectives pour 2020 au regard des progrès	47
ANNEXE 2 : Equipe de rédaction	48

SIGLES ET ACRONYMES

ACMS	Association Camerounaise pour le Marketing Social
APE	Accord de Partenariat Economique
ARV	Antirétroviral
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAP	Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après 2015
CARMMA	Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNLS	Comité National de Lutte contre le SIDA
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
FAI	Fournisseur d'Accès Internet
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Française d'Afrique
GTZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
IAEG-SDG	<i>Inter Agency and Expert Group on SDG Indicators</i>
IAN	Indice d'Accès Numérique
IDT	Indice de développement des TIC
INS	Institut National de la Statistique
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par grappes à Indicateurs Multiples)
MII	Moustiquaire Imprégné d'Insecticide
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEDUC	Ministère de l'Education Nationale
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPED	Organisation pour l'Environnement et le Développement Durable
OSC	Observatoire Sociologique du Changement
PECACOM	Prise en charge communautaire des maladies de l'enfance
PIB	Produit Intérieur Brut
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvre Très Endetté
PSFE	Programme Sectoriel Forêt-Environnement
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
RCA	République Centrafricaine
RNB	Revenu National Brut
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquis
SNIS	Système National d'Information Statistique
SONEU	Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels d'Urgence
TB	Tuberculose
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNFPA	<i>United Nations Fund for Population Activities</i>
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine
WC	<i>Water Closed</i>
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Proportion (%) de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté entre 2001 et 2014	21
Graphique 2 : Proportion (en %) de travailleurs pour compte propre et de travailleurs familiaux dans la population des actifs occupés (15-64) ans selon le milieu de résidence	23
Graphique 3 : Taux de chômage des jeunes 15-24 ans selon le milieu de résidence	23
Graphique 4 : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale globale	24
Graphique 5 : Taux (%) d'achèvement dans le primaire	25
Graphique 6 : Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	26
Graphique 7a : Quotient de mortalité infanto-juvénile	30
Graphique 7b : Quotient de mortalité infantile	30
Graphique 8a : Pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole	31
Graphique 8b : Pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés	31
Graphique 9 : Evolution du taux de prévalence entre 2004 et 2014	35
Graphique 10 : Evolution du nombre de personnes vivant sous ARV de 2005 à 2013	35
Graphique 11 : Pourcentage Enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide	36
Graphique 12 : Evolution du total des échanges extérieurs sur le PIB (%)	42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté par région entre 2001 et 2014(%)	21
Tableau 2 :	Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale (%) 22	
Tableau 3 :	Taux d'emploi chez les 15-64 ans, selon le sexe et le milieu de résidence (%).....	23
Tableau 4 :	Proportion (en %) d'actifs occupés (15-64 ans) vivant en dessous du seuil de pauvreté	23
Tableau 5 :	Taux de sous-emploi global 15 – 64 ans	24
Tableau 6 :	Taux net ajusté de scolarisation au primaire.....	25
Tableau 7 :	Indice de parité filles/garçons ajusté dans l'enseignement.....	27
Tableau 8 :	Indice de parité basé sur le taux d'alphabétisation des 15-24 ans	28
Tableau 9 :	Part (%) des femmes dans l'emploi salarié non agricole	28
Tableau 10 :	Evolution de la proportion des actifs occupés dans le secteur agricole informel.....	28
Tableau 11 :	Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	29
Tableau 12 :	Proportion (en %) de maires et adjoints aux maires de sexe féminin	29
Tableau 13 :	Quotients de mortalité infantile et infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) par région (calculés sur la période de 10 ans ayant précédé l'enquête)	30
Tableau 14 :	Pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés (ayant reçu tous les vaccins) par région ou milieu de résidence	31
Tableau 15 :	Proportion d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole	32
Tableau 16 :	Rapport de mortalité sur la période 0-6 ans ayant précédé l'enquête (pour 100000 naissances vivantes).....	33
Tableau 17 :	Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié entre 2004 et 2014 (en %).....	33
Tableau 18 :	Proportion des femmes mariées ou en union, âgées de 15-49 ans, utilisant une méthode contraceptive quelconque	34
Tableau 19 :	Pourcentage Enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide.....	36
Tableau 20 :	Pourcentage des femmes enceintes dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide	36
Tableau 21 :	Paludisme chez l'enfant de moins de 5 ans.....	37
Tableau 22 :	Evolution du nombre de nouveaux cas et du pourcentage de malades complètement guéris parmi les nouveaux cas déclarés.....	37
Tableau 23 :	Situation de la co-infection TB/VIH en 2010 et en 2013 (en %).....	38
Tableau 24 :	Pourcentage de la population utilisant les combustibles solides	39
Tableau 25 :	Reboisement hors des forêts (Opération Sahel Vert, Mangrove, Aménagement du bassin versant de la Bénoué)	39
Tableau 26 :	Evolution de la superficie des aires protégées (hormis les réserves forestières).....	40
Tableau 27 :	Proportion (en %) de la population ayant accès à une eau potable de boisson	40
Tableau 28 :	Proportion des ménages propriétaires de leur logement avec titre foncier	41
Tableau 29 :	Proportion (en %) de la population habitant dans les logements avec des matériaux définitifs	41
Tableau 30 :	Proportion (%) de la population habitant dans des logements disposant d'installations sanitaires améliorées (WC avec chasse d'eau, latrines aménagées)	41
Tableau 31 :	Evolution du stock de la dette publique et du service de la dette (milliards de FCFA) 43	
Tableau 32 :	Viabilité de la dette	43
Tableau 33 :	Indicateurs d'accès aux TIC.....	44

AVANT-PROPOS

Le Gouvernement de la République du Cameroun, à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire, a le plaisir de présenter l'édition 2015 du rapport de progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

C'est en septembre 2000, que les dirigeants de la planète se sont réunis à New York pour adopter la « Déclaration du Millénaire », et fixer à la communauté internationale des objectifs pour réduire la faim et la pauvreté, éradiquer les principales maladies, améliorer le cadre de vie des populations urbaines et rurales, etc. Il s'est agit d'un package de buts et de cibles quantifiées, assorti d'une date de réalisation, qui devraient permettre de faire reculer l'extrême pauvreté dans le monde. Aussi et en application de cette déclaration, les politiques et les stratégies qui ont été formulées depuis lors par le Gouvernement, sous la très haute impulsion du Président de la République, SEM Paul Biya, ont été imprégnées de ces OMD, comme en témoignent le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) hier, ou le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) aujourd'hui. Les objectifs stratégiques de la décennie 2010-2020 sont du reste, de réduire le sous emploi, le taux de pauvreté monétaire et surtout, de réaliser l'ensemble des OMD.

Depuis lors, des rapports d'évaluation des progrès vers l'atteinte des OMD ont été régulièrement produits, en collaboration avec l'ensemble des structures gouvernementales, à l'effet de renseigner sur les progrès réalisés.

L'édition 2015 constitue le rapport d'évaluation finale des OMD au Cameroun. Ainsi, nous constatons que le Cameroun a enregistré des performances économiques encourageantes dans les secteurs de l'éducation et de la santé, même si l'ensemble des cibles de ces secteurs ne seront pas atteints à la fin cette année en 2015. Ainsi, la scolarisation au primaire et l'alphabétisation se sont nettement améliorés, les disparités filles-garçons se

sont considérablement réduites, la mortalité infantile a reculé, et la lutte contre le VIH/SIDA a permis d'atténuer la prévalence de la maladie. Cependant, ces performances restent inégales entre les régions et au sein des populations. Des efforts de répartition restent à faire pour permettre aux plus pauvres, vivant en milieu rural de bénéficier des fruits de la croissance. Le Cameroun ayant reporté l'horizon pour l'atteinte des OMD à celui du DSCE, c'est-à-dire, en 2020, le niveau de réalisation de tous ces indicateurs devrait être amélioré d'ici là, compte tenu des politiques d'envergure actuellement en cours dans le pays (massification des investissements socio-économique, accroissement de la production locale, etc.).

C'est ici l'occasion de remercier toutes les administrations qui ont participé, de différentes manières, à la production de ce document, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui a apporté un appui logistique et financier pour l'organisation des activités de production de ce rapport.

A l'heure du bilan des OMD, les Chefs de d'Etat et de Gouvernement des Nations Unies s'apprêtent à adopter les nouvelles perspectives de développement de l'agenda post-2015. Ce nouvel agenda qui propose dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD), va induire de nouveaux défis dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement pour répondre de manière optimale aux attentes de nos populations, mais aussi dans le suivi et l'évaluation des progrès vers l'atteinte de ces ODD. C'est pourquoi le Gouvernement interpelle d'ores et déjà l'ensemble des administrations et des partenaires, pour une mobilisation active des ressources, et une participation massive et effective comme par le passé, au processus de suivi évaluation de ces objectifs.

NGANOU D. Emmanuel

Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

NOTE DE SYNTHÈSE

De manière générale, le Cameroun a connu des progrès sensibles dans la mise en œuvre des OMD, même si le rythme de réalisation de ces objectifs n'est pas identique, tant en ce qui concerne les OMD, que selon le niveau de leur réalisation sur le plan géographique. Ainsi, les résultats sont meilleurs pour les OMD 2 et 3, et pour la cible OMD 1.c, relative à la réduction de la proportion des personnes souffrant de famine ; ils sont en demi-teinte pour les OMD 1, 4, 5 et 6, et encourageants pour les OMD 7 et 8. Plus spécifiquement, la situation par OMD se présente comme suit.

OMD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les politiques mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ont permis de réduire de près de 2,7 points l'incidence de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2014. Ce recul de la pauvreté est davantage perceptible en milieu urbain ; le phénomène s'est étendu en milieu rural. Les trois régions septentrionales (Adamaoua, Extrême-Nord et Nord) et la région du Nord-Ouest sont les plus touchées. Les conséquences des changements climatiques et l'insécurité transfrontalière entretenue par la secte terroriste Boko Haram ont particulièrement affecté la région de l'Extrême-Nord. En raison d'une croissance démographique de 2,6% en moyenne sur la période, le nombre de pauvres s'est accru en valeur absolue en 2014 par rapport à 2001.

Sur le marché du travail, le taux d'emploi des personnes de 15 ans ou plus a reculé de près de 10 points passant de 79,5% en 2007 à 69,6% en 2014, surtout du fait de la situation en milieu rural. Appréciée à travers le nouvel indicateur qu'est la *mesure composite de la sous-utilisation de la main d'œuvre*, la situation s'est dégradée de 4,8 points entre 2007 à 2014 ; l'indicateur étant passé de 14,2% à 19%.

S'agissant de la réduction de la faim, l'offre en produits alimentaires s'est, dans l'ensemble améliorée et les prix maîtrisés. La situation nutritionnelle des enfants est restée quasi stable ; le pourcentage des enfants de moins de 5 ans qui présente une insuffisance pondérale est resté autour de 14,7%.

OMD 2 : Assurer une éducation primaire pour tous

Les efforts du Gouvernement ont permis d'améliorer le niveau de la scolarisation au primaire pour se situer à un taux net 85,1% en 2014. Les progrès dans l'achèvement du cursus au primaire sont tout aussi remarquables. Le taux d'achèvement au primaire a augmenté de 16,3 points sur 10 années scolaires pour être 74,2% en 2014. Dans le domaine de l'alphabétisation, plus de 8 jeunes de 15-24 ans sur 10 sont alphabétisés depuis 2011.

Même si la principale cible n'est pas atteinte, il convient de constater que le Cameroun a réalisé des progrès tangibles qui sont de nature de permettre d'atteindre la cible en 2020.

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Pris de manière absolue, les objectifs fixés en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à l'horizon 2015 n'ont pas été atteints, bien que les tendances soient en hausse. Si dans l'enseignement primaire et secondaire, les disparités entre les sexes ont été insuffisamment réduites pour atteindre la cible d'égalité souhaitée, la cible relative à l'alphabétisation et à l'équité a été presque atteinte, sauf dans les régions septentrionales.

Pour ce qui est de l'accès des femmes aux emplois stables, le nombre de femmes exerçant dans le secteur informel a baissé entre 2001 et 2014. Néanmoins, il reste supérieur à celui des hommes. La représentativité des femmes dans les instances de prise de décision s'est considérablement améliorée, notamment au Parlement, par rapport au niveau de 2001.

OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

La mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) a reculé de 144 décès pour 1000 naissances vivantes sur la période 1999-2004 à 103 décès au cours de la période 2010-2014. Ce résultat témoigne des efforts consentis par

le Gouvernement, notamment dans la couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois et la gratuité des soins contre le paludisme pour tous les enfants de moins de 5 ans.

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

En santé maternelle, la situation s'est dégradée, en dépit des efforts consentis par le Gouvernement. En effet, le nombre des décès des femmes a augmenté en passant de 669 décès pour 100 000 naissances vivantes sur la période 1997-2004, à 782 décès sur la période 2004-2011. Outre les insuffisances au niveau du plateau technique et des ressources humaines, les comportements socioculturelles et certaines croyances traditionnelles et religieuses constituent des obstacles que les campagnes de sensibilisation, d'information et de communication doivent aider à franchir.

OMD 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres grandes maladies

La pandémie du VIH/Sida a connu un net recul depuis 2004. Le taux de prévalence est passé de 5,5 % en 2004 à une estimation de 3 % en 2014. Ce taux reste néanmoins élevé dans certaines régions du pays et au sein de certains groupes sociaux.

Ces progrès sont le résultat du passage de la monothérapie à la trithérapie au début des années 2000. En outre, le coût des antirétroviraux (ARV) a baissé progressivement grâce aux subventions de l'Etat et à l'intervention des partenaires au développement. Par ailleurs, les ARV sont gratuits, permettant ainsi à un plus grand nombre de malades d'être sous traitement.

La lutte contre le paludisme a été centrée sur la distribution des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA). Cette action a permis en 2014 à 54,8 % d'enfants de moins de 5 ans de dormir sous une MILDA contre 0,9 % en 2000. La prise en charge gratuite des enfants de moins de 5 ans atteints de paludisme, est effective depuis 2013.

La prise en charge des malades tuberculeux s'effectue de façon plus efficace au niveau périphérique. Malgré l'apparition de nouveaux cas chaque année, la situation des malades reste stable.

OMD 7 : Assurer un environnement durable

Des progrès sensibles en vue d'assurer un environnement sain ont été réalisés sur la période. Ainsi, dans le cadre de l'opération « Sahel vert », le Gou-

vernement a poursuivi les campagnes de reboisement et de distribution des foyers améliorés en vue de réduire la pression sur le couvert végétal. Des études d'impact environnemental et social ainsi que des permis environnementaux sont désormais requis comme préalable à tout projet. L'accroissement de la superficie des forêts aménagées contribue à préserver la biodiversité.

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le renforcement de l'intégration économique sous-régionale et le désenclavement des pays riverains qui ne disposent pas d'accès sur la mer ont permis au Cameroun d'améliorer son insertion dans l'économie mondiale.

Grâce à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (IPPTE) dont a bénéficié la Cameroun, la dette publique est devenue soutenable et viable. Cette position est renforcée par l'amélioration de la gouvernance économique qui se traduit par le recours à la mobilisation de l'épargne intérieure à travers l'émission des emprunts obligataires.

Du fait de l'installation de la fibre optique et de l'ouverture du marché à quatre opérateurs, la téléphonie mobile est de plus en plus accessible pour bon nombre de Camerounais. Cet accès aux techniques de l'information et de la communication (TIC) est particulièrement marqué par une meilleure couverture du territoire national.

En définitive, la situation des OMD au Cameroun est encourageante et en progression. L'échéance de 2020 retenue au niveau national pour une évaluation finale est une opportunité que le Gouvernement ne manquera pas de saisir pour atteindre ou, le cas échéant, se rapprocher des cibles pour lesquels des lenteurs dans leur mise en œuvre ont été observées.

Ces efforts vont se poursuivre dans le cadre du nouvel agenda de développement post 2015 dont le défi majeur sera l'atteinte, à l'horizon 2030, des Objectifs de Développement Durable (ODD).

INTRODUCTION

Cadre de préparation

Le présent document qui est le rapport d'évaluation finale à l'échéance 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Cameroun est élaboré dans un contexte marqué :

- Au niveau international, par la dernière phase des négociations devant adopter le nouvel agenda mondial de développement post 2015 par les chefs d'Etat et de gouvernement en septembre 2015 lors d'une Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies.
- Au niveau national, par (i) la publication d'un nouveau profil de pauvreté et autres indicateurs de suivi des conditions de vie des populations à partir de la quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 4) ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre du DSCE, du programme des grandes réalisations et du plan d'urgence décidé par le Président de la République du Cameroun.

Par ailleurs, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2009-2013) a été finalisée et a été alignée sur l'échéance du DSCE en 2020.

L'élaboration de ce rapport final a bénéficié des précédents rapports de progrès vers l'atteinte des OMD réalisés entre les années 2001 et 2012 et de la disponibilité de certaines données d'enquêtes statistiques récentes.

Méthodologie globale d'élaboration du rapport

La démarche méthodologique pour l'élaboration de ce rapport a consisté, dans un premier temps à rassembler toutes les informations utiles à l'appréciation des progrès réalisés. Il s'agit des actions entreprises par le gouvernement en faveur des OMD depuis l'an 2000, des données d'enquêtes, de recensements et de sources administratives disponibles auprès des différents acteurs du Système National d'Information Statistique (SNIS). De ce fait, des séries de données cohérentes ont été constituées pour chaque indicateur de manière à mieux apprécier son évolution tout au long de la période sous revue. La deuxième phase du travail a consisté à procéder aux analyses des données collectées pour chacun des huit objectifs et des cibles retenues au niveau national. Ce travail qui s'est voulu participatif, a connu la contribution des administrations sectorielles, de même que des partenaires au développement.



PRESENTATION DU CAMEROUN ET DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DEPUIS LES ANNEES 2000

1. Présentation du Cameroun

1-1 Milieu physique

Situé en Afrique centrale, le territoire du Cameroun s'étire de l'Atlantique au Lac Tchad. Il s'étend entre le deuxième et le treizième degré de latitude Nord, le huitième et le seizième degré de longitude Est. Il couvre près de 475 650 Km², dont 466 050 Km² (98%) de superficie continentale et 9600 Km² (2%) de superficie maritime. Le Cameroun possède près de 590 km de côtes très découpées le long de l'Océan Atlantique, et 4 591 km de frontières terrestres qu'il partage avec la république fédérale du Nigéria à l'ouest (1 690 km), la république du Tchad au nord-est (1 094 km), la république Centrafricaine à l'est (797 km), les républiques du Congo (523 km), du Gabon et de Guinée Equatoriale (189 km) vers le sud.

Le relief dans l'ensemble est contrasté. Il est formé de plateaux, de hautes terres inégalement réparties, ceinturées de plaines étroites. Les hautes terres comprennent essentiellement trois ensembles: les monts Mandara, le plateau de l'Adamaoua et les hautes terres de l'Ouest. Les principaux sommets sont surtout des massifs volcaniques comme le Mont Cameroun (4070 m), le Mont Manengouba (2 396 m), les Monts Bamboutos (2 740 m) et le Mont Oku (3 008 m). Ces hautes terres sont limitées au nord et au sud par la vallée de la Donga et la trouée de Bakossi, à l'ouest par la cuvette de la Cross River et à l'est par la plaine du Mbam.

Le pays est marqué par deux grands domaines hydrographiques de part et d'autre du plateau de l'Adamaoua : Les bassins du Niger et du Tchad au nord et les bassins de l'Atlantique et du Congo au sud.

Le Cameroun comprend trois grandes zones climatiques :

- La zone équatoriale qui s'étend du deuxième au sixième degré de latitude Nord, elle se caractérise par des précipitations abondantes atteignant annuellement une moyenne de 2000 mm. La température moyenne se situe autour de 25° Celsius.
- La zone soudanienne quant à elle s'étend du septième au dixième degré de latitude Nord. La température moyenne se situe autour de 22° Celsius et le volume des précipitations autour de 1000 mm.

- La zone soudano-sahélienne qui s'étend au-delà du dixième degré de latitude Nord. Elle est caractérisée par des précipitations peu abondantes et sept mois de saison sèche.

La végétation quant à elle est une mosaïque qui se dégrade au fur et à mesure que l'on va vers le nord. En effet, l'on passe de la forêt équatoriale du sud à la steppe au nord. Le sud du littoral est occupé par la mangrove et les hautes terres de l'ouest par la forêt claire.

1-2 Données administratives

Etat unitaire décentralisé régi par la Constitution du 18 janvier 1996, le Cameroun compte 10 régions, 58 départements, 360 arrondissements. Parallèlement, l'architecture de la décentralisation présente une organisation autour de 360 communes et 10 régions dont les limites territoriales épousent respectivement celles des arrondissements et des régions. L'organisation communale institue 14 communautés urbaines.

En application de la politique de décentralisation, le transfert des compétences vers les collectivités territoriales décentralisées (CTD) se fait progressivement.

1.3 Caractéristiques démographiques

Sur le plan humain, les estimations situent la population camerounaise à environ 22 millions d'habitants en 2014, répartis sur une superficie de 475 000 Km², soit une densité de 46 habitants au Km². Cette population est majoritairement jeune ; les moins de 15 ans représentent 43% de l'ensemble, et celle de 65 ans ou plus s'élève à 3,5%. Le taux de croissance de cette population est de 2,6% en moyenne par an et le taux de natalité est de 22,5 %. Près de la moitié de la population vit en milieu urbain, avec pour plus grandes métropoles Douala et Yaoundé.

2. Politiques de développement du Cameroun

La politique de développement du Cameroun se décline dans deux documents de référence que sont (1°) la Vision du développement du Cameroun à l'horizon 2035 et (2°) le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui couvre la période 2010-2020.

2-1 La Vision à l'horizon 2035

La Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 est de devenir **un pays émergent, démocratique et uni dans la diversité**.

Cette Vision naît entre autres, des aspirations des populations camerounaises, des engagements internationaux souscrits par le Gouvernement et des grandes ambitions nourries par le Chef de l'Etat pour la Nation.

A cet effet, elle aspire à (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable, (ii) devenir un revenu intermédiaire, (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

Pour matérialiser cette Vision, il a été conçu une stratégie de développement couvrant la période 2010-2020 et consignée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi.

2-2 Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

Le DSCE a été élaboré dans un contexte caractérisé par le renchérissement du coût de la vie au niveau national, la crise financière internationale de la fin de la première décennie des années 2000, la crise alimentaire et la crise énergétique au niveau mondial. Il est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif du pays vers les OMD. Il est centré sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Il vise en conséquence à (i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ; (ii) ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ; et (iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020.

2-3 Le Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance

Les 05 premières années de mise en œuvre du DSCE n'ont pas enregistré les taux de croissance escomptés de 5,5% en moyenne par an.

En fin 2014, le Président de la République a annoncé la mise en œuvre d'un *Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance* couvrant la période 2015-2017, dont l'objectif principal est de remettre l'économie sur le sentier de croissance compatible avec les objectifs d'émergence. Il s'agit d'identifier des actions qui contribuent à lever, dans un bref délai, les goulots d'étranglements observés et à renforcer l'efficacité des autres mesures de politique économique en cours de mise en œuvre.

2-4 Situation macroéconomique

La situation macroéconomique du Cameroun depuis le début des années 2000 a connu de nombreuses fluctuations. Cette période a été marquée par une croissance instable avec un taux de croissance variant entre 1,9% et 5,9%, une balance commerciale déficitaire et une augmentation des prix des denrées alimentaires. La croissance économique mesurée par le PIB a été positive mais pas à la hauteur des attentes, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,6% de 2001 à 2007 et de 4% entre 2007 et 2014. Dans le même temps, la croissance démographique est restée élevée, étant estimée à 2,6% en moyenne annuelle. Ainsi, selon les données de la comptabilité nationale, le taux de croissance annuel moyen du PIB par tête sur la période est de 1% entre 2001 et 2007 et 1,2% pour 2007-2014. Cette croissance est surtout tirée par le secteur tertiaire (BTP, industrie extractive et dans une certaine mesure de l'agro-industrie). Le secteur primaire quant à lui, représente 21% du PIB au cours de la période 2007-2014.

La période la plus critique reste celle allant de 2005 à 2009 où le pays a subi tour à tour les méfaits des crises financière et alimentaire. C'est pendant cette période que le Cameroun a aussi connu les plus grands taux d'inflation évalué à 5,0% en 2006 et 5,3% en 2008 année des émeutes contre la vie chère. Malgré cette période difficile où la plupart des agrégats macroéconomiques étaient en berne, l'économie a réussi à repartir timidement grâce à des mesures d'urgence prises par le gouvernement.

Les mesures d'urgence visant l'amélioration du pouvoir d'achat des populations ont consisté essentiellement à accroître l'accessibilité des produits dits de grande consommation. Parmi ces mesures, on peut noter : i) la revalorisation des salaires des fonctionnaires et agents publics, ii) la maîtrise des prix des produits de première nécessité ; iii) l'exonération des taxes à l'importation

pour certains produits de grande consommation tels que le riz, le poisson congelé et le sucre. Mais ces mesures ont eu un effet pervers sur la balance commerciale du Cameroun qui, déficitaire tout au long de la période 2000-2008, a maintenu la même tendance après 2008.

Pour résorber ce déficit de la balance commerciale, le Gouvernement a entrepris de renforcer la compétitivité des entreprises camerounaises, notamment les petites et moyennes entreprises, afin de conquérir de nouvelles parts de marché sur le plan national et international.

Le ratio de la dette extérieure sur le Revenu National Brut (RNB) et a baissé drastiquement pour passer de 121,5% en 2000 à 19,3% en 2006. Par la suite, on a observé une tendance presque stable de ce ratio de 2007 à 2013.

L'indice général de la production industrielle de 2000 à 2010 a connu une tendance à la hausse passant de 136,0% en 2000 à 173,4% en 2010 où il a atteint son pic de croissance. Selon la branche d'activité, l'indice général de la production industrielle est porté principalement par l'agroalimentaire, les biens intermédiaires et constructions les industries, ainsi que les industries chimiques et pétrolières.

Sur la période 2000-2014, la structure de la valeur ajoutée montre la prédominance du secteur tertiaire sur les secteurs secondaire et primaire. Le poids du secteur tertiaire est de 46,6% en moyenne par an contre 31,0% au secteur secondaire et 22,4% au secteur primaire.

Sur le plan sectoriel, le commerce, la restauration et l'hôtellerie, et les transports, entrepôts et télécommunications contribuent le plus à la croissance du PIB. La faible contribution du secteur secondaire est imputable au recul observé dans la branche des industries extractives. La croissance du secteur primaire est surtout tirée par l'agriculture vivrière, généralement paysanne.

Enfin, le caractère hypertrophié de la contribution du secteur tertiaire dans le PIB ne reflètent pas forcément la bonne santé de ce secteur. Il met plutôt en évidence, les faiblesses du secteur primaire et celui du secondaire, mais surtout une économie essentiellement caractérisée par des activités commerciales à faible valeur ajoutée.

Du côté de la demande, la croissance est tirée par la consommation finale des ménages sur toute la période. La forte progression des dépenses d'investissement public au cours des quatre dernières années notamment les travaux

d'infrastructures routiers, énergétiques, portuaires ont permis de relever le taux d'investissement 16,7% en 2000 à 20,7% en 2014. Toutefois, ce niveau demeure insuffisant pour permettre le décollage durable de l'économie nationale.

Afin de booster l'investissement et en particulier celui du secteur privé, l'Etat a promulgué la Loi régissant l'activité de l'affacturage en 2014, la Loi régissant les zones économiques en 2013, La loi fixant les incitations à l'investissement privé et les textes d'application en 2013, la tenue régulière du Cameroun Business Forum, le démarrage effectif des activités de la banque des PME et de l'Agence de promotion des PME, la réalisation effective des grands projets d'infrastructures en matière de construction des routes, des barrages hydroélectriques, du complexe industrialoportuaire de Kribi, de la fibre optique, etc.

S'agissant des échanges avec l'extérieur, les exportations du Cameroun ont presque doublé entre 2000 et 2014, et se chiffre à 2 558 milliards de FCFA en 2014. Cependant, la structure des exportations de biens constitue le principal frein à sa compétitivité. Elles sont peu diversifiées et principalement constituées des produits primaires bruts à faible valeur ajoutée. Les principaux produits exportés au cours des cinq dernières années sont le pétrole brut (41,5%), le cacao brut (12,2%), les carburants et lubrifiants (10,8%), le bois sciés et le bois brut (9%). Ils contribuent pour 73,5% aux recettes d'exportation. Les dix premiers produits représentent en moyenne 85% des exportations et sont fortement tributaires des cours mondiaux des matières premières.

De même, les importations se sont fortement accrues, passant de 1 061 milliards de FCFA en 2000 à 3 745 milliards de FCFA en 2014. Les principaux biens importés sont les hydrocarbures (26%), les céréales (9,1%), les machines et appareils mécaniques (8,7%), les machines et appareils électriques (6,4%) et les véhicules automobiles et tracteurs (5,5%) et les poissons et crustacés (4,5%). Ces produits contribuent pour près de 60% de la valeur des importations.

En définitive, la balance commerciale n'a cessé de se détériorer du fait des importations des biens d'équipements relatifs à la réalisation des grands projets d'infrastructures, notamment énergétiques.

En ce qui concerne les prix, ils ont particulièrement été maîtrisés depuis le démarrage de la mise en œuvre du DSCE. L'inflation se situe à 2,3% en moyenne par an sur la période 2010-2014 contre

3,3% sur la période 2005-2009, grâce à des mesures de protection sociale, notamment le gel des prix à la pompe, la défiscalisation à l'importation de certains produits de première nécessité de grande consommation (riz, poisson, blé, farine de froment), le renforcement du dispositif de contrôle des prix et les transferts sociaux en nature effectués par le Gouvernement au profit des ménages.

Au plan budgétaire, la stabilité des finances publiques a été marquée par (i) l'élargissement soutenu de l'espace budgétaire, à travers une mobilisation accrue des ressources internes et

externes, (ii) l'accroissement de l'investissement public et, (ii) un endettement contrôlé, encadré par une stratégie gouvernementale y relative.

En définitive, cette performance économique a permis au Cameroun de respecter les quatre critères de convergence de la zone CEMAC. C'est ainsi qu'en 2014, le solde budgétaire de base rapporté au PIB est positif de 1,4%, le ratio du stock de la dette publique se situe à 22,1% du PIB pour un plafond limité à 70%, aucune accumulation des arriérés de paiement des dettes n'a été constatée, et, enfin, le taux d'inflation s'est situé à 1,9% inférieur à la norme de 3%.



OBJECTIF 1 : ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM

« *Tout être humain, où qu'il soit aspire à de meilleures conditions de vie et y a droit* ». Le premier objectif du millénaire, consacré à l'éradication de la pauvreté et de la famine. Il s'agit de la situation des individus, caractérisés par un manque de ressources matérielles et financières ou des possibilités d'en avoir, pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat

Cible nationale : Réduire de moitié la proportion de la population dont les dépenses de consommation par équivalent adulte sont inférieures au seuil de pauvreté défini par l'Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM¹)

Situation et tendance

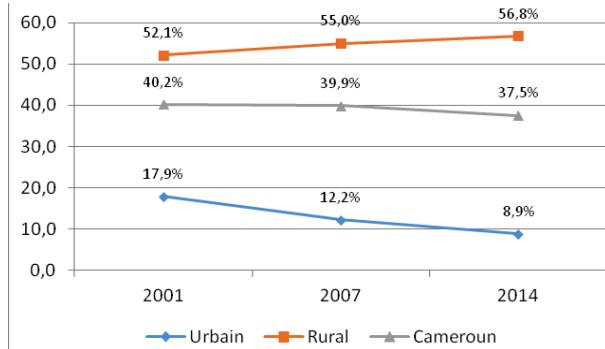
La proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté au niveau national est passée de 40,2% en 2001 à 37,5% en 2014 enregistrant une baisse de 2,7 points sur la période. Bien loin de la cible qui était de situer le taux de pauvreté de à 25,3%² en 2015. La cible visée reste très éloignée du niveau de performance dans ce domaine 15 ans après.

Cette pauvreté demeure un phénomène prépondérant en milieu rural et ce malgré tous les efforts déployés à travers les politiques de développement. Contrairement au milieu urbain où on connaît une baisse du taux de pauvreté de 9,0 points entre 2001 et 2014, il a plutôt augmenté en milieu rural, passant de 52,1% à 56,8% sur la même période.

¹ Le seuil de pauvreté monétaire est établi respectivement à 637 FCFA, 738 FCFA et 931 FCFA par équivalent-adulte et par jour en 2001, 2007 et 2014. Cette évolution est tributaire principalement de l'inflation enregistrée au cours de ces périodes respectives et aux modifications des habitudes de consommation.

² Cette cible a été fixée initialement à partir du niveau de pauvreté de 1996 (50,5%) , et à 28,7% en 2020 dans le DSCE.

Graphique 1 : Proportion (%) de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté entre 2001 et 2014



Source : ECAM 2,3 et 4

Sur le plan spatial, trois régions se distinguent avec des taux de pauvreté particulièrement élevés, contribuant de fait à dégrader le niveau global de la pauvreté entre 2001 et 2014. Il s'agit des régions de l'Extrême-Nord, du Nord et du Nord-Ouest. La moitié des régions et les deux grandes métropoles que sont Yaoundé et Douala enregistrent un recul notable de la pauvreté au cours de la période. La récurrence des actes barbares et terroristes de la secte Boko Haram au cours de ces dernières années explique aussi cette situation.

Tableau 1 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté par région entre 2001 et 2014 (%)

Région	Année		
	2001	2007	2014
Littoral	19,1	12,1	6,9
dont Douala	10,9	5,5	4,2
Littoral hors Douala	35,5	30,8	19,5
Centre	29,8	21,6	13,9
dont Yaoundé	13,3	5,9	5,4
Centre hors Yaoundé	48,2	41,2	30,3
Adamaoua	48,4	52,9	47,1
Est	44,0	50,4	30,0
Extrême-Nord	56,3	65,9	74,3
Nord	50,1	63,7	67,9
Nord-Ouest	52,5	51,0	55,3
Ouest	40,3	28,9	21,7
Sud	31,5	29,3	34,1
Sud-Ouest	33,8	27,5	18,2
Cameroun	40,2	39,9	37,5

Source : ECAM 2,3 et 4

Bien que le taux de pauvreté connaisse une tendance à la baisse, le nombre de pauvres est en augmentation avec une forte concentration en milieu rural.

Le projet « filets sociaux »

La mise en place d'un système de protection sociale vise à protéger les plus pauvres et les plus vulnérables contre les chocs, contribuant ainsi à la lutte contre l'extrême pauvreté. A cet effet, le gouvernement à travers le MINEPAT et le MINAS en collaboration avec la Banque Mondiale, le BIT, l'UNICEF et le PNUD, a initié la mise en place d'un système de filets sociaux. Le projet consiste en des transferts en espèces sur une durée de deux ans aux ménages les plus vulnérables d'une commune. Ces ménages sont sélectionnés par les membres des communautés eux-mêmes.

Pour la phase pilote de ce programme, deux arrondissements ont été sélectionnés, l'un en zone rurale et l'autre en zone urbaine, à savoir Souledé-Roua dans l'Extrême-Nord, et Ndop dans le Nord-Ouest. Les ménages bénéficiaires reçoivent en moyenne 15 000 FCFA par mois. Ces paiements sont effectués en tranches des 20 000 FCFA tous les deux mois et 80 000 FCFA au sixième et au douzième paiement. Ces deux paiements de 80 000 FCFA à la fin de la première et de la deuxième année sont destinés à permettre aux bénéficiaires de mettre en place des activités génératrices de revenus ou de renforcer leur fonctionnement. 2000 ménages pauvres ont ainsi été soutenus.

Dans sa phase de croisière, un total de 40 000 ménages sera soutenu dans 18 arrondissements dans les régions de l'Extrême Nord, Nord, Adamaoua, l'Est, Nord-Ouest ainsi qu'à Yaoundé et Douala dans le premier cycle. La mise en œuvre du projet prévoit à terme de s'étendre à toutes les régions du Cameroun au cours de second cycle qui débutera environ deux ans et demi après.

La profondeur de la pauvreté, qui exprime la moyenne des écarts entre le seuil de pauvreté et le niveau de consommation moyenne des pauvres, exprimée en pourcentage du seuil de pauvreté est passée de 12,8% en 2001 à 14,4% en 2014. C'est dire que si la pauvreté a reculé sur la même période, le niveau de consommation des pauvres s'est au contraire dégradé. Contrairement au milieu urbain où le niveau de consommation des pauvres s'est amélioré, le milieu rural a enregistré une dépréciation. C'est dire que les pauvres sont de plus en plus pauvres et leur niveau de consommation est davantage réduit en milieu rural.

Cette aggravation peut trouver une explication pour les populations directement victimes des exactions de Boko Haram, du choléra et des inondations récurrentes dans les régions les plus pauvres.

	2001	2007	2014
Urbain	6,2	7,1	6,9
Rural	7,5	8,2	6,1
Cameroun	6,0	6,4	4,6

Source : ECAM 2, 3 et 4

De 2001 à 2007, la croissance économique a été modeste et la part positive pour les 10% des ménages les plus pauvres a contribué à réduire l'inégalité au niveau national. Au cours des sept dernières années, la situation se caractérise à contrario par une contribution positive de

la croissance économique sur la réduction de la pauvreté avec, malheureusement, une augmentation des inégalités. Cette évolution surprenante des inégalités a été un facteur aggravant de la pauvreté. L'observation faite au niveau national est la même en milieu urbain et en milieu rural : **l'effet de l'inégalité l'emporte sur l'effet de croissance**. En somme, la croissance économique a bénéficié davantage à populations plus aisées qu'aux populations pauvres³.

Les efforts du Gouvernement pour diminuer le nombre de pauvres et améliorer les indicateurs de pauvreté ont été dans le sens de transférer des ressources aux personnes pauvres. Ces mesures de transferts indirects aux ménages pauvres par le biais d'une politique fiscale notamment la révision des droits de douanes ainsi que l'exonération des droits de douanes sur certains produits de grande consommation et, de manière plus directe et ciblée, la mise en place du projet "filets sociaux".

Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

La capacité du marché du travail à absorber la potentielle force de travail, a connu une légère baisse dans l'ensemble entre 2005 et 2010. Le taux d'occupation, est passé de 75,1% à 73,8% - un écart non significatif en réalité.

³ Cette analyse est une illustration qui corrobore le rapport FMI (2015) sur le Consensus de Washington.

Tableau 3 : Taux d'emploi chez les 15-64 ans, selon le sexe et le milieu de résidence (%)

		2005	2010
Milieu de résidence	Urbain	60,4	62,8
	Rural	84,5	82,5
Sexe	Masculin	79,6	80,2
	Féminin	70,9	67,9
Ensemble		75,1	73,8

Source : EESI 1 et 2

La situation de l'emploi au Cameroun reste une préoccupation au regard du niveau élevé du sous-emploi: 70,6% en 2010 et 75,8% en 2005. Selon la même source, EESI 2010, l'emploi informel, très élevé en milieu rural, représentant 90% des travailleurs avec une faible productivité, est caractéristique de la vulnérabilité des pauvres.

L'emploi décent se caractérise par sa capacité à mettre à l'abri de la pauvreté. Au Cameroun, un peu plus du tiers des travailleurs sont pauvres en 2014. Bien que cette statistique se soit légèrement améliorée entre 2001 et 2014, beaucoup d'efforts restent nécessaires afin d'assurer un mieux-être aux travailleurs.

La situation est encore plus préoccupante en milieu rural, où un peu plus de la moitié des travailleurs (53,1%) sont pauvres, comparé au milieu urbain où 7% des travailleurs vivent dans la pauvreté.

Tableau 4 : Proportion (en %) d'actifs occupés (15-64 ans) vivant en dessous du seuil de pauvreté

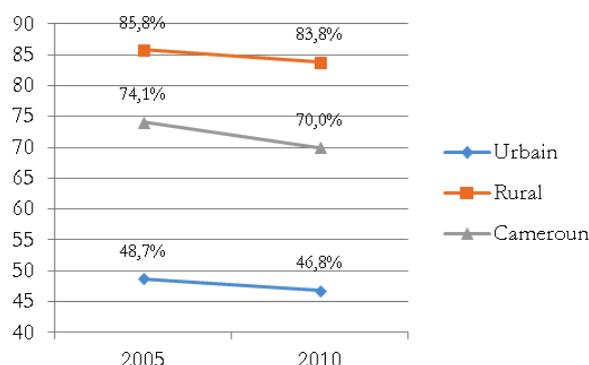
		2001	2007	2014
Milieu de résidence	Urbain	15,5	11,4	7,0
	Rural	47,3	51,6	53,1
Sexe	Masculin	34,2	34,7	30,7
	Féminin	41,6	42,0	38,3
Ensemble		37,9	38,3	34,4

Source : ECAM 2, 3, et 4

Le marché du travail est prédominé par les emplois vulnérables. Les personnes travaillant à leur propre compte et des aides familiaux, ou encore des emplois vulnérables du fait de leur informalité, se situe respectivement 70,0% en 2010.

Cette proportion est très largement supérieure (près du double) en milieu rural par rapport au milieu urbain. Ceci pourrait s'expliquer par la prédominance des activités agricoles, généralement utilisatrices de la main œuvre familiale en milieu rural.

Graphique 2 : Proportion (en %) de travailleurs pour compte propre et de travailleurs familiaux dans la population des actifs occupés (15-64) ans selon le milieu de résidence

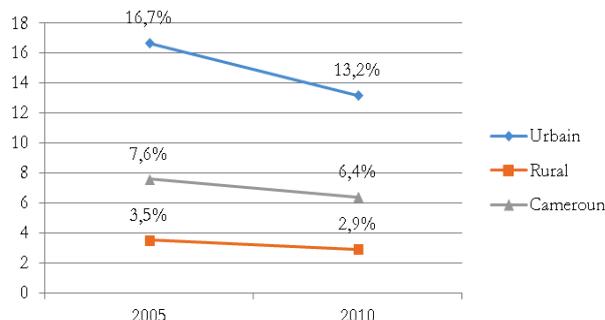


Source : EESI-1 et 2

Selon le sexe, la proportion de travailleurs pour compte propre et de travailleurs familiaux est bien plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Le taux de chômage des jeunes (15 – 24 ans) est relativement faible. Il est passé de 7,6% en 2005 à 6,4% en 2010. Les jeunes sont plus en situation de chômage en milieu urbain (13,2% en 2010) par rapport au milieu rural (2,9% en 2010), où la quasi-totalité est concernée par les activités du monde rural. La proportion de jeunes femmes au chômage reste supérieure à celle des hommes de 2005 à 2010.

Graphique 3 : Graphique : Taux de chômage des jeunes 15-24 ans selon le milieu de résidence



Source : EESI-1 et 2

Ces chiffres apparemment flatteurs sur le chômage selon la définition du BIT, cachent malheureusement un fort taux de sous-emploi au Cameroun. Ce qui pose le problème de la mesure du phénomène.

Le sous-emploi global rend compte de toutes les distorsions du marché du travail. Il intègre le chômage, le sous-emploi visible (lié à la durée du travail) et le sous-emploi invisible (situation d'emploi inadéquat lié au revenu).

Quant aux sous-populations des hommes et des femmes, les femmes expérimentent des conditions plus difficiles. En effet, un peu plus de 3 femmes sur 4 sont en situation de sous-emploi global en 2010.

		2005	2010
Milieu de résidence	Urbain	58,2	56,2
	Rural	80,6	76,6
Sexe	Masculin	64,5	61,0
	Féminin	81,9	76,9
Ensemble		73,1	68,7

Source : EESI-1 et 2

Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

En novembre 2014, le Cameroun a reçu de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), une distinction pour les progrès réalisés dans la lutte contre la faim et qui ont permis au pays d'atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. En effet, la cible de réduire la proportion de la population souffrant de la faim a été réalisée. L'indicateur se situe à 15,4% de la population totale, dépassant la cible de 19,4%.

URBAN SPECIAL EMPLOYMENT PROGRAMM

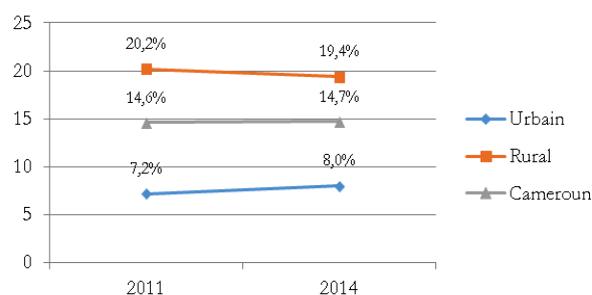
En collaboration avec le Fonds National de l'Emploi, le MINEPAT a lancé en mars 2015 à Maroua, le programme «Urban Special Employment Program» (USEP) ou «Programme Spécial d'Emplois Urbains». Ce Programme a pour objectif la lutte contre le chômage des jeunes par la création des emplois de proximité à travers des activités à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), dans les localités de Maroua 1er, Maroua 2ème, Maroua 3ème, Kousseri, Mogodé, Mokolo et Mora. Le nombre d'emplois générés dans le cadre de la phase pilote est de 382. Les bénéficiaires sont constitués des personnes sans emploi, présentant les attitudes et les aptitudes physiques appropriées aux activités à exercer, et qui résident dans les Communes concernées. Il s'agit particulièrement des jeunes chômeurs diplômés ou non (âgés de 15 à 35 ans) résidant de ces Communes. A ce jour, ce programme a permis l'enlèvement de plus de 194 tonnes de déchets dans les caniveaux, sur environ 96,3 km de route ; la pose et le remplacement des dalots sur plus de 3,6 km de route ; l'assainissement de 50 m3 d'eau ; le ramassage de 4.256 kg de déchets plastiques ; la construction et la fouille de plus de 8.300 km de caniveaux ; la formation de 18 employés en construction des caniveaux en maçonnerie de moellons ; la fabrication de 4.000 pavés, dont 88 m2 posés ; le reboisement de 1000 plantes nimier ; etc.

Toutefois, cette performance de disponibilité de nourriture reste plombée par un déficit de qualité, notamment aux niveaux des enfants.

L'insuffisance pondérale (rapport de l'âge au poids) des enfants de moins de 5 ans rend compte de l'état nutritionnel de la population, étant donné que le poids des enfants est plus sensible à des carences nutritionnelles. De 2011 à 2014, le pourcentage d'enfants dont le poids est jugé insuffisant par rapport à leur âge est resté quasiment stable dans l'ensemble, qu'il s'agisse de l'insuffisance pondérale globale (14,6% en 2011 et 14,7% en 2014) ou de l'insuffisance pondérale sévère (4,5% en 2011 et 4,2% en 2014). Les enfants en milieu urbain sont relativement moins nombreux à présenter une insuffisance pondérale globale (moins de 10% entre 2011 et 2014) par rapport à ceux du milieu rural, où cette proportion se situe pratiquement à 1 enfant sur 5. La même tendance est observée pour ce qui est de l'insuffisance pondérale sévère.

Ces résultats traduisent que les populations du milieu rural sont plus touchées par la faim que celles du milieu urbain.

Graphique 4 : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale globale



Source : EDS-MICS 2011, MICS5

Les régions du Grand Nord et de l'Est sont celles où la faim sévit le plus. Le pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale globale y étant plus élevé. La situation est plus préoccupante à l'Extrême-Nord. Le pourcentage d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale sévère, bien qu'ayant diminué entre 2011 (11,3%) et 2014 (8,6 %) demeure élevé dans cette région. Les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé, ainsi que la région du Littoral hormis Douala présentent les meilleurs pourcentages d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale globale.

OBJECTIF 2 : ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

En considérant les étapes suivies par l'Education de base de 1990 à 2015, il convient de souligner que le gouvernement compte aboutir à un enseignement fondamental de qualité englobant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans.

Cible 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le Cameroun, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Situation et tendance

a- La scolarisation dans le primaire

Le taux net global de scolarisation au primaire (6-11 ans) est passé de 76,9% en 2001 à 83,7% en 2014. Cette évolution montre que la cible qui était de 100% n'a pas été atteinte. Mais, la tendance est encourageante.

En milieu urbain, les proportions sont plus élevées qu'en milieu rural, à savoir respectivement, 91,5% et 70,6% pour 2001 d'une part et 92,1% et 79,3% pour 2014 d'autre part. On peut noter que les proportions du milieu rural ont connu une augmentation remarquable de 9 points environ sur la période. Ces résultats ont été possibles grâce à l'amélioration du cadre de vie et de travail des élèves (cantines scolaires, point d'eau et toilettes aménagées dans les écoles) et des enseignants (primes diverses et logements d'astreinte) ainsi que le transfert des compétences aux communes, pour ce qui est de l'Education de Base.

Région	2001	2007	2014
Adamaoua	58,2	57,0	74,3
Centre	92,0	96,5	96,8
Yaoundé	94,4	97,6	98,2
Centre (hormis Yaoundé)	89,9	95,1	94,6
Est	77,2	72,5	84,0
Extrême-Nord	41,6	46,7	63,0
Littoral	96,4	97,1	98,1
Douala	97,4	98,1	98,0
Littoral (hormis Douala)	94,8	94,9	98,1
Nord	50,8	54,1	74,2
Nord-Ouest	88,7	89,7	96,8
Ouest	92,9	95,1	96,9
Sud	89,8	95,5	95,8
Sud-Ouest	90,8	93,7	95,9
Milieu de résidence			
Urbain	91,5	92,9	95,3
Rural	70,6	70,4	79,7
Sexe			
Masculin	79,0	79,2	85,7
Féminin	74,6	75,2	84,5
Cameroun	76,9	77,2	85,1

Source : ECAM 2 et 3, ECAM 4

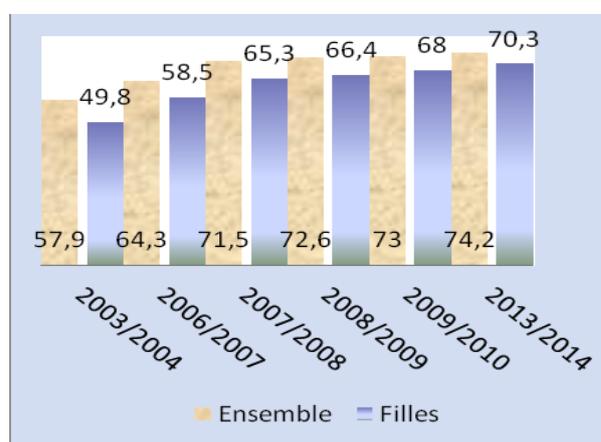
Toutes les régions ont connu une amélioration entre 2001 et 2014. Cette amélioration de l'indicateur est plus remarquable dans l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord, et le Nord. Elle peut être imputée à la mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des Zones d'Education Prioritaires (ZEP), ainsi que la contractualisation continue des instituteurs.

b - L'achèvement dans le primaire

Le taux d'achèvement dans le primaire correspond au total des nouveaux élèves entrant au dernier niveau du primaire, quel que soit l'âge, rapporté à la population totale de la tranche d'âge d'entrée théorique au dernier niveau du primaire.

Dans l'ensemble, le taux d'achèvement au primaire connaît une croissance constante et se situe à 74,2% pour l'année scolaire 2013/2014. Ce taux indique qu'il reste encore environ 26 points pour atteindre la cible fixée à 100%.

Graphique 5 : Taux (%) d'achèvement dans le primaire



Source : Carte scolaire MINEDUC 2004 et MINEDUB 2006 et 2008, 2009, 2010, 2014

Selon le sexe, le taux d'achèvement chez les filles suit la même tendance d'évolution que dans l'ensemble. L'amélioration de l'offre à travers entre autres, la poursuite de la politique de contractualisation des enseignants du primaire, la construction de nouvelles salles de classe sont des éléments qui y ont contribué.

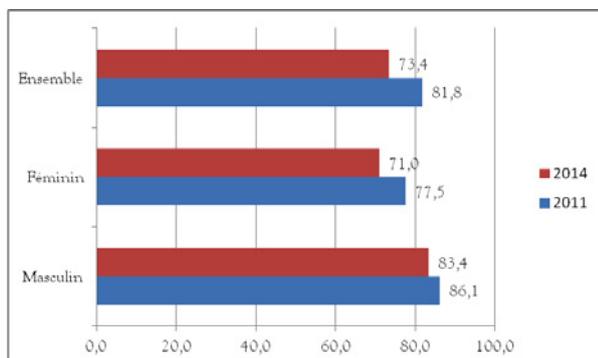
c- L'alphabétisation des 15-24 ans

L'alphabétisation est mesurée au Cameroun par l'habileté d'une personne à lire une phrase dans l'une des deux langues officielles.

Le taux d'alphabétisation de la population de 15-24 ans a progressé, passant de 73,4% en 2004 à 81,8% en 2011.

Les femmes, plus nombreuses dans la population ont un taux inférieur au niveau national en 2011. Les hommes dans l'ensemble restent plus alphabétisés que les femmes.

Graphique 6 : Taux d'alphabétisation des 15-24 ans



Source : EDS 2004, EDS-MICS 2011

Par rapport à la cible de 100% visée en 2015 pour l'ensemble, l'écart reste encore de 12 points à combler pour l'atteinte de la cible. La réalisation de cette cible à l'échéance du DSCE en 2020 reste peu probable.

En somme, l'objectif 2 qui était celui d'assurer une éducation primaire pour tous d'ici 2015 n'a pas globalement été atteint. Néanmoins l'Etat camerounais à travers des programmes et des stratégies mis en place, a permis d'améliorer le niveau de scolarisation dans le primaire ainsi que le taux d'alphabétisation. Beaucoup d'efforts restent encore à faire pour atteindre l'objectif en 2020.

OBJECTIF 3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

En 2005, les femmes représentent 50,5% de la population. Les autorités camerounaises admettent que le développement durable doit tenir compte de cette structure sociodémographique ; d'où l'implication équitable du genre dans tous les aspects de la vie publique. Les efforts réalisés jusqu'à lors sont considérables et progressifs même si les résultats sont encore mitigés.

Cible 3.A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Le Gouvernement camerounais, dans sa marche vers la modernisation, a fait de l'éducation un secteur prioritaire du développement socio-économique. De par les moyens mis en œuvre, les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire ont été presque entièrement supprimées et pourraient être totalement éliminées d'ici 2020.

Situation et tendance

Bien que les efforts consentis par le gouvernement aient favorisé la scolarisation des filles, la parité entre filles et garçons n'est pas entièrement atteinte. Globalement, l'indice de parité fille/garçon est passé de 94 à 99 filles scolarisées pour 100 garçons en 2001 et 2014 pour le primaire. Pour le secondaire, cet indice s'est également accru et est passé de 95 à 98 filles scolarisées pour 100 garçons de 2001 en 2014. Cette nette amélioration en matière de scolarisation des filles au primaire est sans doute due à l'initiative de « l'Education Pour Tous » de la Conférence Mondiale sur l'éducation de 1990, que le Cameroun a souscrite en 1991.

Tableau 7 : Indice de parité filles/garçons ajusté dans l'enseignement

	Primaire			Secondaire		
	2001	2007	2014	2001	2007	2014
Adamaoua	0,84	0,67	0,92	0,74	0,50	0,69
Centre	1,02	0,99	0,99	1,11	0,94	0,91
Yaoundé	1,00	1,00	0,98	1,05	1,07	0,92
Centre (hormis Yaoundé)	1,03	0,99	0,98	1,13	0,76	0,87
Est	1,03	0,98	0,97	0,70	0,73	0,86
Extrême-Nord	0,75	0,74	1,00	0,40	0,63	0,85
Littoral	1,01	1,03	1,00	1,06	1,05	1,00
Douala	1,02	1,02	1,01	1,07	1,04	0,96
Littoral (hormis Douala)	0,98	1,04	0,98	1,02	1,04	1,16
Nord	0,76	0,76	0,93	0,53	0,51	0,61
Nord-Ouest	0,97	1,03	0,99	1,16	1,17	1,06
Ouest	1,01	1,01	1,00	0,98	0,99	1,12
Sud	0,92	1,03	1,00	0,82	0,98	0,92
Sud-Ouest	0,95	1,01	1,01	0,88	0,98	1,09
Milieu de résidence						
Urbain	0,99	1,00	0,99	1,02	1,02	0,96
Rural	0,91	0,91	0,98	0,84	0,81	0,94
Ensemble	0,94	0,95	0,99	0,95	0,92	0,98

Source : ECAM 2 & 3 et 4

Les régions du Nord et de l'Adamaoua, malgré les avancées, continuent de maintenir la tendance générale vers le bas dans le secondaire, indépendamment de l'année, alors que d'autres sont même en dépassement. Les résistances culturelles à l'origine de cette situation sont progressivement en inflexion.

L'indice de parité basé sur le taux d'alphabétisation des 15-24 ans a connu une nette amélioration entre 2004 et 2011 pour tendre vers une équité. Les pouvoirs publics demeurent déterminés à améliorer l'éducation des filles avec la poursuite de la sensibilisation des parents et de la communauté, notamment dans les zones rurales, afin de permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation que le jeune garçon. Les régions du septentrion restent encore en marge de la dynamique globale, puisqu'elles affichent un faible indice de parité basé sur le taux, soit moins de 50%.

Tableau 8 : Indice de parité basé sur le taux d'alphabétisation des 15-24 ans

	2004	2011
Douala	0,85	0,95
Yaoundé	0,91	0,97
Adamaoua	0,54	0,5
Centre	0,77	0,8
Est	0,60	0,68
Extrême-Nord	0,24	0,27
Littoral	0,81	0,85
Nord	0,23	0,34
Nord-Ouest	0,72	0,88
Ouest	0,78	0,82
Sud	0,91	0,90
Sud-ouest	0,87	0,97

Source : EDS 2004 & EDS-MICS 2011

A l'observation, les disparités entre les filles et les garçons dans les domaines de l'éducation et de la formation s'expliqueraient par les pesanteurs socioculturelles, le faible pouvoir d'achat des ménages, l'utilisation des filles dans les activités ménagères et productives, les grossesses et mariages précoces, etc.

Tableau 9 : Part (%) des femmes dans l'emploi salarié non agricole

	2007	2014
Adamaoua	13,1	14,6
Yaoundé	29,8	34,0
Centre hors Yaoundé	28,5	22,7
Est	14,4	29,7
Extrême-nord	7,7	14,3
Douala	26,2	30,7
Littoral hors Douala	26,1	31,1
Nord	12,6	20,7
Nord-ouest	27,8	30,9
Ouest	26,3	35,2
Sud	19,6	28,4
Sud-ouest	25,5	31,1
Ensemble	24,5	29,9

Source : ECAM 2, 3 et 4

Globalement, la part des femmes dans activités salariées non agricoles a connu une amélioration d'environ 5 points. Dans le secteur agricole informel, bien qu'ayant baissé, la proportion des femmes parmi les actifs occupés est passé de 68,5 en 2001 à 51,2% en 2014. Cette évolution pourrait trouver son explication dans la migration des actifs occupés dans l'agriculture vers d'autres secteurs d'activité leur offrant certainement des meilleures opportunités.

Tableau 10 : Evolution de la proportion des actifs occupés dans le secteur agricole informel

Années	Hommes	Femmes	Ensemble
2001	52,4	68,5	60,3
2007	56,5	67,1	61,7
2014	39,6	51,2	45,2

Source : ECAM2, 3 et 4

Certaines actions menées dans le cadre de la promotion de l'entreprenariat féminin et la lutte contre la pauvreté ont contribué à améliorer la situation de la femme. On note par exemple, une amélioration de l'information des femmes sur les opportunités de crédits et d'investissement grâce à la publication périodique d'un guide de la femme entrepreneur et autres journaux spécialisés, l'organisation de formations en cascade et la recherche de partenariats avec les milieux socioprofessionnels étrangers.

✓ **Les femmes en politique : proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement national (Senat et Assemblée Nationale)**

L'adoption d'un Code électoral unique intégrant des dispositions spécifiques sur la biométrie et le respect du genre dans la composition des listes électorales (2012), le renforcement des capacités de la femme dans le domaine de la participation à la vie politique, à la vie économique et à la prise de décision ont fortement contribué à l'amélioration de la situation des femmes camerounaises dans la vie politique. En effet, dans la composition du Sénat, on compte 21 femmes sur les 100 sénateurs présents à la chambre haute du parlement ; 33 sénateurs suppléants sur 100 sont également des femmes. Tandis qu'à l'Assemblée nationale, 30,5% des sièges sont occupés par des femmes de 2013 à 2018.

Bien qu'étant supérieur à la barre symbolique de 30% visée par les pouvoirs publics, ce chiffre appréciable couvre néanmoins des disparités régionales importantes. A l'exception des régions du Sud et du Centre qui ont plus de 40% des députés femmes, la proportion des autres régions dépasse difficilement le seuil de 20% (Extrême-Nord, Littoral). Cette discrimination est entretenue par les stéréotypes socioculturels et religieux, l'illettrisme politique des femmes, les pratiques discriminatoires de certains partis politiques

Tableau 11 : Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national

	Senat	Assemblée Nationale	
		2007-2012	2013-2018
Adamaoua	1/10	0/10	3/10
Centre	0/10	5/28	12/28
Est	4/10	2/11	4/11
Extrême-Nord	3/10	2/29	6/29
Littoral	1/10	3/19	5/19
Nord	3/10	0/12	4/12
Nord-Ouest	1/10	1/20	2/20
Ouest	1/10	5/25	9/25
Sud	4/10	3/11	5/11
Sud-Ouest	3/10	2/15	5/15
Ensemble	21/100	25/180	55/180

Source : MINATD

✓ **Proportion des femmes dans les collectivités décentralisées (CTDs)**

La proportion des femmes maires exerçant un mandat électif au niveau local est évaluée à 8,3% pour la mandature 2013-2018. Ce chiffre est une progression certaine mais timide sur la période considérée. A l'échelle locale, les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore perceptibles au plan régional, la proportion des femmes maires ne dépassant pas les 10% dans un cas sur deux. En outre, l'Adamaoua et l'Extrême-Nord n'enregistrent aucune femme maire depuis le dernier mandat. Une fois de plus, les pesanteurs culturelles sont indexées. Elles expliquent l'attitude de « prudence » se traduisant par la facilité à accorder aux femmes des seconds rôles. Si en 2007-2012, les femmes représentaient 20% de la population totale des adjoints au maire, en 2013-2018, ce taux est de 31,8%.

Tableau 12 : Proportion (en %) de maires et adjoints aux maires de sexe féminin

	2007-2012		2013-2018	
	Maires	Adjoints aux maires	Maires	Adjoints aux maires
Adamaoua	0/17	11/48	0/21	13/48
Centre	5/69	46/164	8/70	63/164
Est	4/31	12/70	4/33	22/70
Extrême-Nord	0/45	9/140	0/47	30/140
Littoral	4/31	22/101	3/34	35/101
Nord	2/19	9/63	2/21	17/63
Nord-Ouest	1/32	21/100	2/34	31/100
Ouest	2/41	21/107	3/40	32/107
Sud	3/22	15/61	4/29	28/61
Sud-Ouest	4/26	18/76	4/31	25/76
Ensemble	25/339	184/930	30/360	296/930

Source : MINATD

OBJECTIF 4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

La majorité des décès d'enfants sont causés par les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, le paludisme, la rougeole et les carences nutritionnelles. Au Cameroun, l'amélioration de l'état de santé des populations et surtout celui des enfants demeure pour le gouvernement, un objectif de développement social.

Cible 4.A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

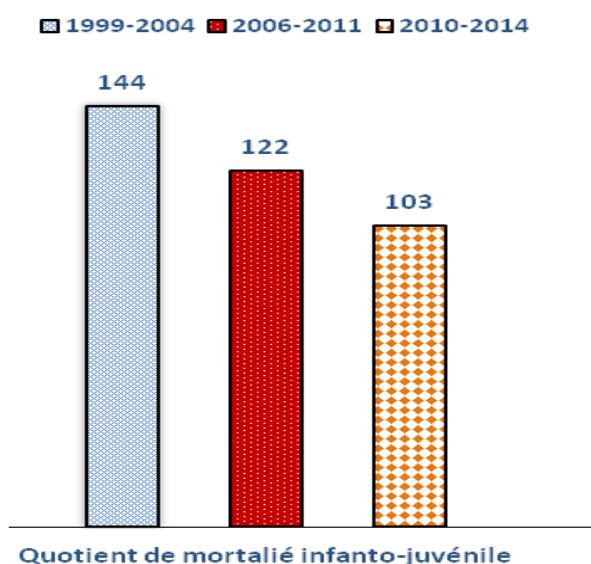
Situation et tendance

Les différentes politiques d'amélioration de la santé infantile entreprises par le Gouvernement camerounais et ses partenaires ont permis de réduire d'environ 4 % le quotient de mortalité infantile dans la période 1993 – 2015.

Quant à la mortalité infanto-juvénile, des progrès substantiels ont été enregistrés à Yaoundé, dans le Sud-ouest, le Sud, le Nord-Ouest, à l'Ouest et à Douala (réduction moyenne de plus de 30%).

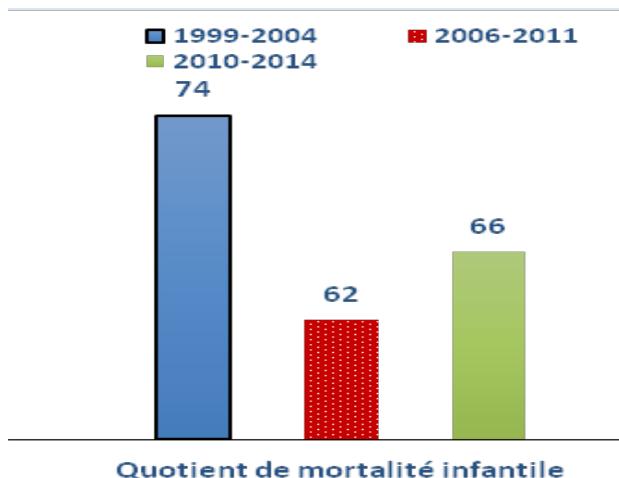
Malgré cette réduction, le Cameroun est encore loin de la cible dont l'objectif est de ramener le taux de mortalité infanto-juvénile à 76‰, et le taux de mortalité infantile à 39‰ en 2015. L'écart à combler est de 36‰ pour la mortalité infanto-juvénile et de 27‰ pour la mortalité infantile. Ces écarts pourraient être liés aux difficultés d'accès à des services de santé par les ménages, à la stagnation de la pauvreté et à la mauvaise situation nutritionnelle des enfants.

Graphique 7a : Quotient de mortalité infanto-juvénile



Source : INS, EDS 2004, EDS-MICS 2011, MICS 2014

Graphique 7b : Quotient de mortalité infantile



Source : INS, EDS 2004, EDS-MICS 2011, MICS 2014

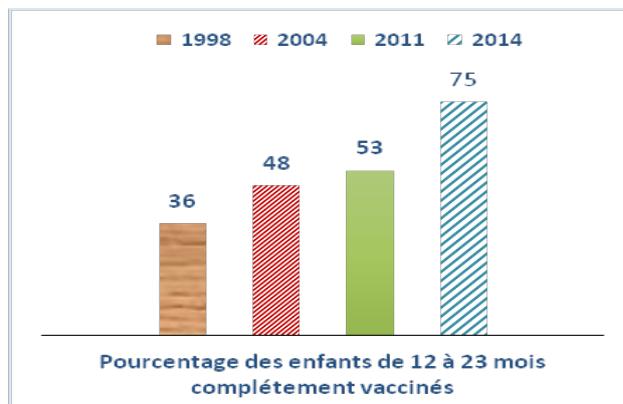
Tableau 13 : Quotients de mortalité infantile et infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) par région (calculés sur la période de 10 ans ayant précédé l'enquête)

Année	Mortalité infantile			Mortalité infanto-juvénile		
	2004	2011	2014	2004	2011	2014
Adamaoua	79	74	72	136	129	127
Centre (hors Yaoundé)	77	65	55	120	121	96
Yaoundé	63	58	32	112	76	42
Est	111	48	82	187	96	127
Extrême-nord	91	85	81	186	168	154
Littoral (hors Douala)	63	63	49	113	106	84
Douala	48	49	39	75	75	52
Nord	106	96	100	205	191	173
Nord-ouest	58	43	42	99	68	64
Ouest	75	48	42	126	100	83
Sud	87	53	55	154	103	100
Sud-Ouest	86	77	58	144	127	78
Ensemble	74	62	66	144	122	112

Source : INS, EDS 1998 et 2004, EDS-MICS 2011, MICS 2014

Les décès d'enfants au Cameroun sont pour la plupart dus à quatre maladies infectieuses évitables, notamment la diarrhée, la pneumonie, le paludisme et la septicémie néonatale. La région de l'Est du Cameroun est particulièrement touchée par un taux élevé de la mortalité infantile. En collaboration avec le Gouvernement, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) a implémenté de 2010 à 2012 la stratégie de Prise en Charge Communautaire des Maladies de l'Enfance (PECACOM) en vue réduire la mortalité de la petite enfance dans deux districts de santé de la région de l'Est, Doumé et Nguélé-mendouka. Dans le cadre de la PECACOM, l'ACMS a formé 456 hommes et femmes comme agents de santé communautaires – au moins deux par village des districts ciblés. Après l'achèvement de leur formation, ces agents s'investissent de façon bénévole dans leurs villages : ils prennent en charge les cas de paludisme et de diarrhée simple, ils donnent des conseils aux mères des enfants malades et les réfèrent aux hôpitaux en cas des signes des maladies graves. Pour assurer la qualité de leur service, les agents de santé communautaires participent régulièrement aux séances de supervision. A travers cette mesure, l'accès aux soins a pu être amélioré, permettant une réduction du taux de la mortalité infantile d'environ 4 points de pourcentage.

Graphique 8b : Pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés



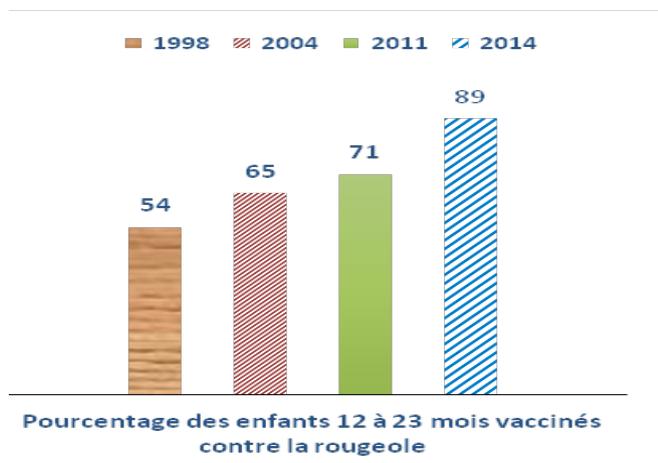
Source : INS, EDSC 2004 & EDS-MICS 2011, MICS 2014

La vaccination joue un rôle clé dans la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans. L'OMS recommande que tous les enfants soient vaccinés d'environ 11 types de maladies.

Au Cameroun, la couverture vaccinale a enregistré des progrès majeurs. La vaccination complète est passée de 48% en 2004 à 75 % en 2014. La vaccination contre la rougeole quant à elle, est passée de 64% à 89 % sur la même période.

L'écart observé pour atteindre l'objectif est de 11 points. En conservant la même dynamique, à l'horizon 2020, la couverture vaccinale sera totale.

Graphique 8a : Pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole



Source : INS, EDSC 2004 & EDS-MICS 2011, MICS 2014

Tableau 14 : Pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés (ayant reçu tous les vaccins) par région ou milieu de résidence

Région	2004	2011	2014
Adamaoua	47,2	53,7	79,9
Centre (hors Yaoundé)	47,4	51,6	89,9
Yaoundé	53,3	59,9	87,3
Est	37,5	47,3	78,5
Extrême-nord	38,6	30,9	50,8
Littoral (hors Douala)	67,9	66,3	88,0
Douala	63,7	67,3	88,7
Nord	20,3	38,1	65,3
Nord-ouest	71,7	82,5	84,5
Ouest	58,2	63,7	85,9
Sud	42,3	35,2	72,4
Sud-Ouest	53,1	75,2	87,7
Milieu de résidence			
Urbain	54,9	63,0	85,4
Rural	42,4	46,1	67,7
Cameroun	48,2	53,2	75,3

Source : INS, EDSC III, 2004 & EDS-MICS 2011, MICS 2014

Tableau 15 : Proportion d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole			
Région	2004	2011	2014
Yaoundé	80,4	78,6	92,4
Douala	82,4	84,8	91,9
Adamaoua	60,8	64,0	87,0
Centre (hormis Yaoundé)	57,1	73,0	97,3
Est	62,3	74,4	96,1
Extrême-Nord	60,1	52,4	65,6
Littoral (hormis Douala)	77,1	85,6	94,3
Nord	27,0	51,7	78,3
Nord-Ouest	77,2	93,1	95,8
Ouest	80,1	79,8	95,3
Sud	75,8	69,5	90,7
Sud-Ouest	63,1	82,6	95,0
Milieu de résidence			
Urbain	72,5	79,9	91,4
Rural	58,3	63,8	81,7
Cameroun	64,8	70,6	85,8

Source : INS, EDSC III, 2004 & EDS-MICS 2011, MICS 2014

Ces résultats engrangés en matière de vaccination sont dus à la politique offensive du gouvernement qui contribue à protéger les enfants et à les éloigner des risques de décès.

OBJECTIF 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE

« *Eviter de perdre sa vie en donnant la vie* », tel est le slogan des Nations unies pour adresser cette problématique. La réduction de la mortalité maternelle constitue ainsi l'un des principaux objectifs de la politique nationale de population mise en œuvre par le Gouvernement depuis le début des années 90.

Cible 5.A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

La mortalité maternelle, l'utilisation des méthodes contraceptives et l'assistance ou non lors des accouchements par un personnel médical sont des indicateurs qui permettent d'appréhender le progrès réalisé vers l'atteinte de cette cible.

Situation et tendance

Pour cette cible, de 430 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes avant 2000, le Cameroun devrait se situer autour de **107** décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2015 (c'est-à-dire réduit de $\frac{3}{4}$). Mais, compte tenu des difficultés réelles à atteindre cette cible, le DSCE l'a révisée et fixée à 350 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à l'horizon 2020. Malgré les efforts consentis par le Gouvernement camerounais et les partenaires au développement, la mortalité maternelle reste malheureusement en nette augmentation. En effet, elle est passée de 430 à 782 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 1998 et 2011. Cette évolution opposée à la tendance souhaitée, éloigne davantage le pays de la cible nationale. L'écart entre les résultats actuels et la cible s'aggrave. Il sera donc très difficile d'atteindre cette cible à l'échéance. Le gouvernement devrait s'activer tout au moins à renverser la tendance, puis, réduire de plus de la moitié le taux actuel de mortalité maternelle afin d'envisager l'atteinte de la cible en 2020. Une explication à ce phénomène serait la fécondité des jeunes filles qui reste encore élevée. Le taux de naissance chez les adolescentes n'a que très peu diminué. Il est de près de 118 naissances pour 1000 adolescentes en 2014 contre 127 naissances en 2011. Ce qui les expose de plus en plus au risque de mortalité.

Tableau 16 : Rapport de mortalité sur la période 0-6 ans ayant précédé l'enquête (pour 100000 naissances vivantes)

Année	Rapport de mortalité maternelle
1998	430
2004	669
2011	782
Cible nationale (DSCE)	350
Cible internationale	108

Source : INS, EDSC-II 1998 & EDSC III-2004 & EDS-MICS (2011), MICS 2014

Une autre raison susceptible d'expliquer la forte mortalité maternelle serait la qualité ou l'absence de personnel de santé pouvant assister les parturientes lors des accouchements. La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié ne s'est pas suffisamment améliorée au cours des dix (10) dernières années. Au niveau national, elle n'a gagné qu'un point de pourcentage sur la période et situe à moins de 63%.

Tableau 17 : Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié entre 2004 et 2014 (en %)

Région	2004	2011	2014
Adamaoua	37,1	47,4	51,5
Centre (hors Yaoundé)	74,2	78,5	80,7
Yaoundé	94,2	92,9	90,5
Est	47,7	48,9	55,3
Extrême-Nord	26,5	25,1	28,1
Littoral (hors Douala)	93,8	94,2	88,5
Douala	97,1	98,8	95,2
Nord	22,3	32,9	34,6
Nord-Ouest	87,5	93,6	93,6
Ouest	93,3	95,8	92,3
Sud	70,6	82,2	81,0
Sud-Ouest	77,8	80,1	82,9
Milieu de résidence			
Urbain	84,2	86,7	85,3
Rural	44,2	46,7	47,3
Cameroun	61,8	63,6	62,8

Source : INS/EDS3 (2004), EDS-MICS (2011) & MICS 2014

L'insuffisance de personnels qualifiés dans la prise en charge de la grossesse, de l'accouchement et ses suites constitue l'une des explications à la hausse du ratio de mortalité maternelle au Cameroun. Pour apporter une réponse adéquate à cette situation, le gouvernement à travers le Ministère de la Santé Publique a fait de l'amélioration des ressources humaines en santé maternelle une priorité de la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle (CARMMA). A cet effet, outre la création d'écoles de sages-femmes, l'extension de la formation continue en Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels d'Urgence (SONEU) et la Prévention de la Transmission Mère-Enfant (PTME), du personnel en poste a été accélérée

notamment dans la partie septentrionale et l'Est du pays. Dans le cadre de la collaboration entre le gouvernement et le Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA), huit Volontaires des Nations Unies de formation gynécologue et sage-femme ont été déployés dans les hôpitaux régionaux de Bertoua, Garoua, Maroua et Ngaoundéré. Ceux-ci ont appuyé le renforcement des capacités des prestataires de service des formations sanitaires de ces régions et encadré les élèves sages-femmes. Au-delà, entre 2012 et 2014, ils ont accompagné plus de 4500 accouchements, procédé à plus des 1800 césariennes, et offert plus de 23 000 consultations.

Les villes de Yaoundé et de Douala enregistrent des

taux assez élevés (plus de 90%) d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié. De façon générale, la proportion des femmes vivant en milieu urbain accouchant assistées par un personnel de santé qualifié est pratiquement le double de celle des femmes du milieu rural. Sur la même période, la plupart (près de 50% dans l'Adamaoua et à peu près 70% dans le Nord et l'Extrême-nord) des accouchements survenus dans le septentrion se sont déroulés en l'absence de personnel de santé qualifié.

Par ailleurs, la proportion des femmes mariées ou en union utilisant une méthode contraceptive quelconque a augmenté entre 2006 et 2014 au Cameroun. Elle est passée de 29,2% à 34,4% dans cette période. Comparativement à d'autres régions, l'utilisation de méthodes contraceptives est plus faible dans le septentrion

Tableau 18 : Proportion des femmes mariées ou en union, âgées de 15-49 ans, utilisant une méthode contraceptive quelconque

Région	2006	2014
Adamaoua	17,0	18,0
Centre (hors Yaoundé)	28,2	43,1
Yaoundé	41,2	37,5
Est	11,8	38,6
Extrême-Nord	2,7	5,4
Littoral (hors Douala)	42,2	54,8
Douala	37,1	50,3
Nord	22,3	28,9
Nord-Ouest	56,4	58,8
Ouest	49,1	58,0
Sud	24,8	50,8
Sud-Ouest	53,2	47,5
Milieu de résidence		
Urbain	36,6	42,4
Rural	22,8	27,7
Cameroun	29,2	34,4

Source : INS/MICS (2006 & 2014)

OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES GRANDES MALADIES

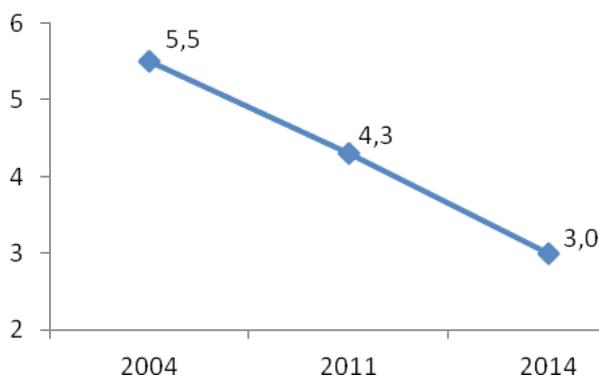
Résorber le VIH/SIDA et les grandes maladies comme le Paludisme et la Tuberculose est un combat que mène la communauté internationale depuis des décennies. C'est dans ce cadre qu'au Cameroun, le Centre International de Recherche Chantal Biya a été mis en place pour favoriser la recherche sur le VIH/Sida. Tous ces efforts sont cependant freinés par un contexte de pauvreté et de crise économique qui favorise la propagation de ces maladies.

Cible 6.A : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance

Situation et tendance

Le taux de prévalence est passé de 5,5% environ 3,0 % en 2014 selon une estimation du Comité national de lutte contre le sida (CNLS). L'une des mesures décisives a été la large décentralisation des opérations de dépistage dans les centres de santé et une sensibilisation offensive et permanente. Ceci a permis de faire connaître d'avantage le VIH/Sida et d'assurer la réalisation des tests de dépistage sur un maximum de personne.

Graphique 9 : Evolution du taux de prévalence entre 2004 et 2014



Source : INS et CNLS

Cette baisse globale présente cependant des disparités régionales et selon les catégories sociales. Certains groupes sociaux comme les professionnels du sexe et les camionneurs restent encore vulnérables.

C'est la raison pour laquelle les mesures de politique du gouvernement contre cette pandémie sont non seulement globales mais aussi ciblées. On peut citer la mise en œuvre du plan d'élimination de la Transmission Mère-enfant (principal mode de contamination du VIH chez les enfants âgés

de moins de 5 ans) ; l'organisation régulière des campagnes de dépistage gratuit et le déploiement des unités mobiles de dépistage auprès des populations à travers le territoire national, et en particulier les jeunes avec des opérations à l'instar des « vacances sans Sida » depuis plus de 10 ans

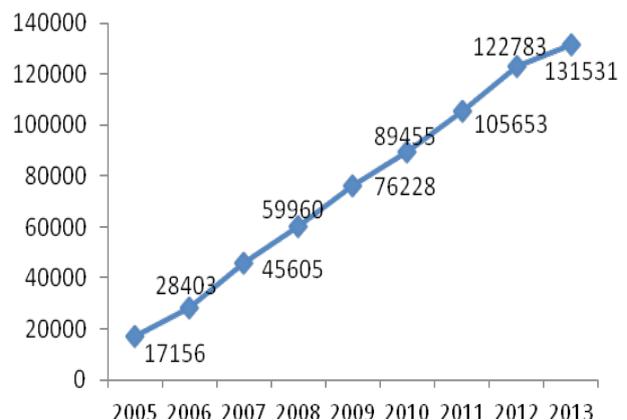
Toutes ces mesures ont permis de stabiliser la propagation du VIH/Sida et la tendance observée s'est inversée. Ainsi, on peut affirmer que la cible fixée a été atteinte. Les politiques de lutte mises en place doivent cependant être maintenues et renforcées pour réduire davantage l'incidence voire la contenir dans des proportions congrues à défaut de l'éradiquer complètement.

Cible 6.B : D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/Sida

Situation et tendance

En dehors des actions fortes pour la prévention et le dépistage du VIH/Sida, des mesures visant à suivre de façon permanente les personnes porteuses du virus ont aussi été mises en place. Ainsi, des progrès majeurs dans l'accès aux médicaments ont été réalisés. En effet, le nombre de malades vivants sous ARV a considérablement augmenté passant de 17 156 à 131 531.

Graphique 10 : Evolution du nombre de personnes vivant sous ARV de 2005 à 2013



Source : Rapport des activités du CNLS, 2005 à 2013

Le coût des antirétroviraux (ARV) a été revu à la baisse grâce aux subventions de l'Etat et à l'intervention des partenaires au développement. Les ARV sont désormais gratuits et disponibles en permanence grâce à une subvention de 5 milliards de Francs Cfa de l'Etat pour leur acquisition pour l'ensemble des malades. Le Cameroun est parti de

la monothérapie à la trithérapie qui est un protocole de trois médicaments. Quelques cas de pénuries sont cependant signalés de temps en temps, mais très vite résorbés.

Cible 6.C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Situation et tendance

Avec le manque de vaccin et de thérapie appropriée pour éradiquer le paludisme, la lutte contre le paludisme commence par la moustiquaire.

Le Gouvernement a engagé des actions pour mettre gratuitement à la disposition des couches vulnérables, des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Les progrès accomplis au cours des dix dernières années sont remarquables.

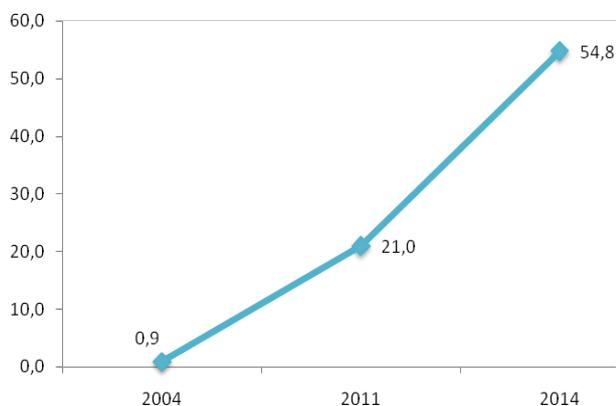
Les pourcentages d'enfants de moins de 5 ans et de femmes enceintes dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide sont passés d'environ 1% en 2004 à plus de 50% en 2014.

Tableau 19 : Pourcentage Enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide

	2004	2011	2014
Milieu de résidence			
Urbain	1,6	24,1	57,2
Rural	0,4	18,7	53,2
Cameroun	0,9	21,0	54,8

Source : EDS 2004, EDS-MICS 2011

Graphique 11 : Pourcentage Enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide



Source : EDS 2004, EDS-MICS 2011

Tableau 20 : Pourcentage des femmes enceintes dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide

	2004	2011	2014
Milieu de résidence			
Urbain	3	21,2	54,0
Rural	0,1	18,6	51,1
Cameroun	1,3	19,8	52,3

Source : EDS 2004, EDS-MICS 2011

- **Paludisme**

Tableau 21 : Paludisme chez l'enfant de moins de 5 ans					
Région	2004		2011		
	Prévalence de la fièvre	Prévalence du traitement aux antipaludéens	Prévalence de la fièvre	Prévalence du traitement aux antipaludéens	Prévalence du paludisme
Adamaoua	15,9	32,5	18,0	29,5	47,4
Centre	31,4	64,8	32,1	31,0	52,4
Douala	24,3	58,9	18,9	29,6	12,1
Est	27,8	48,2	19,7	19,8	48,2
Extrême-Nord	21,5	32,2	28,9	5,7	27,1
Littoral	30,8	68,9	23,5	43,3	27,3
Nord	8,7	24,2	35,0	9,6	34,3
Nord-Ouest	22,9	57,6	15,6	32,2	15,0
Ouest	22,9	66,4	19,6	49,1	26,8
Sud	41,6	72,3	27,3	40,3	43,1
Sud-Ouest	36,4	55,6	33,0	41,7	46,1
Yaoundé	25,4	57,3	26,9	27,9	13,0
Milieu de résidence					
Urbain	24,6	58,9	24,4	29,3	20,6
Rural	23,0	48,0	27,1	18,9	37,1
Ensemble	23,7	53,1	25,9	23,1	30,0

Source : EDS 2004 & EDS-MICS 2011

Au moyen d'un test de détection rapide, la prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans est estimée à 30% en 2011. La prévalence de la fièvre chez ces enfants de moins de 5 ans est sensiblement stable autour de 25 % au Cameroun. La prévalence du traitement au moyen d'antipaludéens adéquats a baissé de moitié en 5 ans. Ce résultat peut être la résultante des effets psychologiques de la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées à tous les ménages.

- **Tuberculose**

La prise en charge de la tuberculose a été entièrement supportée par les pouvoirs publics, à savoir, le diagnostic, le traitement ainsi que l'hospitalisation, jusqu'à l'avènement de la crise économique financière. Celle-ci a conduit entre autres à la cessation de la gratuité de la prise en charge des malades tuberculeux. Au cours de 10 dernières années, le nombre de nouveaux cas déclarés est en augmentation.

Tableau 22 : Evolution du nombre de nouveaux cas et du pourcentage de malades complètement guéris parmi les nouveaux cas déclarés

Années	Nombre de nouveaux cas	pourcentage de malades complètement guéris
2004	11 656	64
2005	13 006	65
2006	13 811	65
2007	12 217	61
2008	14 233	63
2009	14 308	65
2010	14 464	64
2011	14 927	67
2012	15 016	68
2013	15 080	

Source : PNL

La situation la plus préoccupante est la co-infection TB/VIH. Près de la moitié des malades positifs au test de VIH/Sida sont aussi positifs au test de tuberculose. La pauvreté et la prévalence du VIH/Sida ont favorisé l'avancée de la tuberculose au sein de la population camerounaise.

Tableau 23 : Situation de la co-infection TB/VIH en 2010 et en 2013 en (%)

	2010		2013	
	Test VIH réalisé	Test positif TB/VIH	Test VIH réalisé	Test positif TB/VIH
Adamaoua	79	34	80	37
Centre (hors Yaoundé)	81	33	80	37
Yaoundé	68	39	77	46
Est	59	39	75	48
Extrême-Nord	60	23	75	18
Littoral (hors Douala)	93	29	98	36
Douala	92	27	85	36
Nord	73	20	64	27
Nord-Ouest	93	58	98	60
Ouest	91	37	94	40
Sud	91	35	90	38
Sud-Ouest	86	39	88	44
Cameroun	79	33	82	38

Source : PNL2010 et 2013

Aujourd'hui, malgré l'augmentation de nouveaux cas chaque année, la situation des malades reste stable grâce aux régimes thérapeutiques standardisés d'une durée de 6 (six) mois pour les nouveaux cas et d'une durée de 8 (huit) mois pour les rechutes, les reprises du traitement et les échecs. Bien des malades TB-MR sont traités dans des services spécialisés avec un schéma de 2^e ligne de courte durée (9 à 12 mois).

OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Avec la dégradation de l'environnement de plus en plus marquée ces dernières années, la survie de l'humanité dépend de l'exploitation intelligente des richesses naturelles et de la protection des écosystèmes complexes.

Cible 7.A. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle de déperdition des ressources environnementales.

L'objectif du développement durable vise à répondre aux besoins présents des populations sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Situation et tendance

L'utilisation des combustibles solides et principalement du bois de chauffage est une source non négligeable de destruction de l'écosystème. En 2001, le pourcentage de la population utilisant les combustibles solides comme source d'énergie était de 82,4%. Réduire durablement l'utilisation de ces combustibles devait contribuer à inverser la tendance à la déforestation. Même si des efforts restent encore à faire, l'on note une réduction considérable de cette proportion à 65,0% en 2014. C'est le résultat de nombreux projets et programmes d'amélioration de l'accès aux énergies renouvelables entamés par le Gouvernement, ainsi que l'intensification de la distribution des foyers améliorés.

	2001	2007	2014
Yaoundé	32,7	32,2	21,1
Douala	40,1	46,9	29,3
Adamaoua	92,3	94,8	65,8
Centre hormis Yaoundé	92,4	91,7	76,3
Est	95,4	95,7	82,5
Extrême-nord	99,5	97,2	94,3
Littoral hormis Douala	81,5	84,8	75,6
Nord	94,9	97,8	92,0
Nord-ouest	95,7	94,4	80,9
Ouest	93,8	92,3	83,1
Sud	83,4	88,3	71,2
Sud-ouest	79,1	84,4	57,7
Milieu de résidence			
Urbain	55,1	58,7	36,8
Rural	97,0	96,2	87,5
Cameroun	82,4	82,9	65,0

Source : INS, ECAM2, 3 et 4

Le reboisement hors forêt fait partie des stratégies de préservation des ressources environnementales. Depuis 2008, le Gouvernement camerounais a

mis en terre ou permis la régénération de plus de 3 millions de plants sur une superficie d'au moins 21 000 hectares, pour réduire l'avancée du désert dans la zone sahélienne et restaurer les zones de mangroves.

Tableau 25 : Reboisement hors des forêts (Opération Sahel Vert, Mangrove, Aménagement du bassin versant de la Bénoué)

Année	Linéaire sur la Bénoué (en km)	Superficie reboisée (en ha)	Nombre de plants mis en terre	Foyers améliorés distribués
2008	-	3 000	480 000	21 300
2009	-	3 000	480 000	12 974
2010	20	3 500	60 000	13 384
2011	21	3 500	60 000	18 496
2012	20	3 000	520 000	18 496
2013	21	2 500	440 000	11 500
2014	15	2 500	315 000*	3 500
Cumul	97	21 000	2 040 000*	99 650

Source : MINEPDED * donnée partielle

Les mangroves au Cameroun couvrent une superficie d'environ 250 000 hectares. Les écosystèmes de mangroves au Cameroun très riches en palétuviers abritent aussi une biodiversité faunique et aviaire importante, menacés par les pressions anthropiques. L'habitat naturel y est régulièrement détruit par les populations à la recherche du bois de chauffe et de service, notamment pour le fumage de poissons et la construction des maisons. Une partie de ces mangroves se trouve au sud du Cameroun. En s'alignant avec la stratégie nationale de gestion durable des Mangroves et des zones côtières, l'OSC, l'Organisation pour l'Environnement et le Développement Durable (OPED) à Kribi-Campo a initié un projet de conservation de la biodiversité de la région en améliorant les conditions de vie de la population locale. Entre autre, le projet a développé des nouvelles techniques pour le fumage des poissons pour environ 200 femmes : Des recherches ont démontré, que l'utilisation des déchets ménagers écologiques mélangés avec des écailles de poissons au lieu de bois de mangroves donnent le même couleur et le même goût aux poissons fumés – des caractéristiques essentielles pour assurer la commercialisation des poissons fumés. Au-delà, ils ont développés des fumeurs améliorés, qui contribuent à réduire les pertes post récolte, améliorent la santé des femmes exposées à la fumée et à la chaleur, réduisent la pénibilité du travail (collecte et

transport du bois) et le temps de fumage. Grâce à cette initiative, l'utilisation de bois des mangroves a diminué de plus de 90% dans cette zone de mangroves. Cette OSC a également enrichie les écosystèmes de mangroves existant à travers le reboisement de certains sites avec de jeunes plants de palétuviers. L'initiative a été récompensée par le prix Equateur en 2014 et a profité du soutien du gouvernement, du GEF – Small Grants Programme et du Congo Basin Forest Fund.

Cible 7.B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici 2010 une diminution significative du taux de perte

La réduction de la perte de la biodiversité passe par la protection des écosystèmes. Cette cible est évaluée à travers la superficie des aires protégées hormis les réserves forestières.

Situation et tendance

Entre 2004 et 2014, 900 000 ha supplémentaires de forêts ont été aménagés correspondant à près de 5% de la superficie totale des forêts. Cet accroissement, principalement imputable à une politique de réhabilitation et d'extension de parcs nationaux engagée par le Gouvernement, a induit une diminution significative de la perte de la biodiversité. Malgré cette action, les espèces animales en voie de disparition restent sujettes à des attaques par les braconniers qui pénètrent les parcs et autres espaces protégés.

Tableau 26 : Evolution de la superficie des aires protégées (hormis les réserves forestières)

Année	Superficie (1000 ha)	% Superficie Cameroun	superficie des forêts avec plan d'aménagement (% superficie totale de forêts)
2004	3015	6,3	ND
2005	3563	7,5	ND
2006	3563	7,5	ND
2007	3598	7,6	13,3
2008	3622	7,6	15,0
2009	3653	7,7	15,5
2010	3706	7,8	15,7
2011	3691	7,8	16,8
2012	3675	7,7	17,4
2013	3 660	7,7	18,6
2014	3 913	8,2	20,6

Source : GTZ/PSFE et estimations de l'INS

Ces dernières années donc, des efforts notables ont permis d'enregistrer des avancées dans la préservation de la biodiversité en augmentant progressivement la superficie des aires protégées, synonymes de sauvegarde des espèces rares et en disparition.

Cible 7.C : Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.

L'accès durable à l'eau potable et aux services d'assainissement contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Situation et tendance

L'accès à l'eau potable de boisson reste un problème qui alimente le quotidien des populations camerounaises, surtout en milieu rural. En effet, seulement 61,0% de la population a accès à une eau potable en 2014, et en milieu rural, cette proportion est de 44,6%. Bien que des efforts aient été réalisés pour assurer à un plus grand nombre un accès durable à l'eau potable de boisson (hausse de 10,5 points de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable de boisson entre 2001 et 2014), 39% de la population n'a pas accès à de l'eau potable. Cette proportion est de 14 points supérieure à la cible qui est de 25%.

Tableau 27 : Proportion (en %) de la population ayant accès à une eau potable de boisson

Région	2001 (1)	2007 (2)	2014 (3)
Douala	83,7	81,6	95,9
Yaoundé	94	80,4	80,2
Adamaoua	40,1	41,8	45,5
Centre hormis Yaoundé	22,7	35,5	52,7
Est	13,2	16,8	41,6
Extrême-Nord	41,9	28,3	53,8
Littoral hormis Douala	55,0	55,0	70,8
Nord	38,2	20,6	36,9
Nord-Ouest	48,4	52,2	65,6
Ouest	28,7	28,7	49,4
Sud	32,6	35,4	47,8
Sud-Ouest	75,1	43,2	63,3
Milieu de résidence			
Urbain	86,2	75,1	85,2
Rural	31,3	27,7	44,6
Cameroun	50,5	45,3	61,0

Source : ECAM2, 3 et 4

Cible 7.D : Améliorer sensiblement d'ici 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis.

Cible Nationale : Améliorer sensiblement d'ici 2020, l'habitat des camerounais.

La croissance rapide de la population urbaine et l'inefficacité des politiques d'aménagement ont exacerbé les problèmes de logement dans villes camerounaises. Ainsi des milliers de camerounais vivent dans des habitations précaires et non conformes, dans l'insécurité, l'insalubrité et la promiscuité, sans services de base minimum.

Situation et tendance

Le titre foncier est un élément essentiel qui participe à la sécurité de l'habitat. En 2014, seulement 13,6% de ménages sont propriétaires de leur logement avec titre foncier. A ce rythme, le Gouvernement ne pourra pas d'ici 2020 augmenter de manière sensible la proportion des ménages propriétaires de logement avec titre foncier, ne serait-ce qu'à 25%. Les difficultés liées aux procédures d'immatriculation foncière ainsi que la pauvreté des ménages constituent les principales causes de cette situation.

Tableau 28 : Proportion des ménages propriétaires de leur logement avec titre foncier

	2001	2007	2014
Douala	17,5	19,3	17,4
Yaoundé	13,7	13,1	22,8
Autres villes	17,2	21,2	22,5
Urbain	16,3	18,6	20,9
Rural	5,3	5,9	7,7
Ensemble	9,4	10,3	13,6

Source : INS, ECAM2, 3 et 4

Les logements en matériaux définitifs sont des constructions durables qui procurent un sentiment de sécurité permanent. Pratiquement un camerounais sur 2 habite un logement en matériaux définitifs en 2014. Il n'en a pas toujours été ainsi, car en 2001, cette proportion était de seulement 22,7%. Bien que l'habitat se soit considérablement amélioré, des efforts restent encore à fournir pour assurer à un plus grand nombre un habitat décent.

Tableau 29 : Proportion (en %) de la population habitant dans les logements avec des matériaux définitifs

Année	2001	2007	2014
Rural	8,1	9,2	77,7
Urbain	50,1	55,4	27,4
Cameroun	22,7	25,5	49,8

Source : ECAM2, 3 et 4

La présence d'installations sanitaires améliorées dans les logements contribue à l'amélioration de l'habitat. En 2014, plus de la moitié des ménages au Cameroun ne disposent pas de cette commodité, avec une très forte disparité entre milieux urbain et rural. En effet en milieu rural, un peu plus de 3 ménages sur 10 ne disposent pas d'installations sanitaires améliorées, contre un peu moins de la moitié (46,4%) en milieu urbain. On enregistre même dans l'ensemble une dégradation des conditions sanitaires, puisqu'on assiste à une baisse de la part de la population ayant accès à des installations sanitaires améliorées.

L'assainissement demeure donc une préoccupation majeure et malheureusement en détérioration. Le recul observé sur la période éloigne de la cible. Les déficits d'alimentation en eau en milieu urbain expliqueraient en partie ce recul.

Tableau 30 : Proportion (%) de la population habitant dans des logements disposant d'installations sanitaires améliorées (WC avec chasse d'eau, latrines aménagées)

Région	2001	2014
Douala	70,6	59,8
Yaoundé	79,8	51,8
Adamaoua	47,2	52,9
Centre hormis Yaoundé	31,4	35,8
Est	33,1	24,4
Extrême-Nord	27,2	20,9
Littoral hormis Douala	58,4	53,1
Nord	27,4	35,2
Nord-Ouest	27,1	48,7
Ouest	43,5	42,3
Sud	57,5	31,2
Sud-Ouest	55,3	34,0
Milieu de résidence		
Urbain	77,3	57,6
Rural	27,4	28,8
Ensemble	44,7	40,4

Source : INS, ECAM2, 3 et 4

OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT

La mise en place d'un partenariat mondial pour le développement intègre la dimension internationale du développement des pays pauvres sur le double plan commercial et financier. Il adresse l'essentiel des contraintes extérieures dont la levée pourra assurer l'essor économique des pays du Sud en général et de l'Afrique en particulier. Le partenariat mondial pour le développement est intégré dans la politique du développement du Cameroun dans le cadre des objectifs de diversification des échanges et du financement de l'économie.

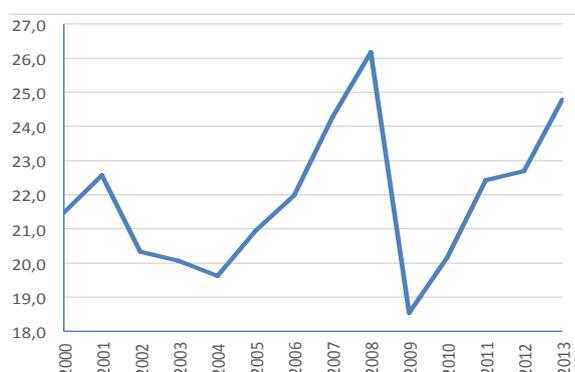
Cible 8.A - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire.

L'évaluation de la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire est apprécié à travers (i) le degré d'ouverture et (ii) le nombre d'accords de partenariats économiques.

Situation et tendance

Entre 2000 et 2013, le degré d'ouverture du Cameroun a évolué de manière irrégulière en dents de scie en partant de 21,5% pour se situer à 24,8%, soit une amélioration de 3,3 points. Cette amélioration traduit l'ouverture de plus en plus importante de l'économie vis-à-vis de l'extérieur ainsi que l'attraction des capitaux extérieurs à travers la signature de plusieurs accords, notamment l'accord intérimaire des APE. Ce gain d'ouverture s'explique également par la mise en œuvre de plusieurs projets d'envergure destinés à renforcer l'intégration économique sous régional notamment dans le domaine du transport d'une part, ainsi que l'accord définitif de la libre circulation des personnes et des biens en Zone CEMAC d'autre part.

Graphique 12 : Evolution du total des échanges extérieurs sur le PIB (%)



Source : ECAM2, 3 et 4

En tant que locomotive de la zone CEMAC et assurant le leadership dans le projet de fusion CEMAC/CEEAC, on peut affirmer que les efforts fournis par le Cameroun convergent vers l'atteinte de cette cible.

Cible 8.B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Situation et tendance

Dans l'optique de soutenir une croissance durable et créatrice d'emplois, la politique de développement et de diversification des échanges commerciaux du Cameroun, s'inscrit dans une perspective de renforcement de l'intégration sous-régionale et régionale, puis vers la recherche des débouchés dans les marchés européens, américains ou asiatiques. L'intégration économique sous régionale a été renforcée par le sommet des Chefs d'Etat, tenu le 6 mai 2015.

Cible 8.D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propre à rendre l'endettement viable à long terme.

Le stock de la dette publique et le service de la dette sont des indicateurs qui ont permis d'apprécier globalement le problème de la dette du Cameroun.

Situation et tendance

Le poids de la dette a baissé entre 2006 et 2009 du fait de l'allègement substantiel de la dette dont a bénéficié le Cameroun au titre de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en Avril 2006. Ce qui a permis au Gouvernement de disposer plus de moyens pour financer l'économie. En revanche, depuis 2009, le stock total de la dette connaît une hausse sensible, ceci dû à la dette extérieure qui passe de 975 milliards de FCFA en 2009 à 2124 milliards de FCFA au 30 juin 2014.

Tableau 31 : Evolution du stock de la dette publique et du service de la dette (milliards de FCFA)					
	2006	2009	2010	2013	2014 (au 30/06)
Stock dette extérieure	1082	975	1 132	2 000	2 124
dont Multilatérale	222	377	470	766	798
Bilatérale	779	597	619	1 110	1 201
Stock dette intérieure	887	498	623	790	777
Stock total	1969	1473	1 755	2 744	2 900
Service de la dette publique totale	473	142,6	161,9	193,6	96,6
dont Service de la dette Extérieure	136	96,7	86,1	93,7	41,8
Service de la dette intérieure	347,4	45,9	75,8	99,9	54,81

Source : CAA

L'analyse de viabilité de la dette montre que le niveau de risque est passé de «faible» à «modéré», en raison de l'augmentation de la dette extérieure non concessionnelle. Mais le niveau reste soutenable car très en-deçà du seuil de 70%.

La Valeur Actuelle de la dette extérieure sur le PIB est de 9,8% en 2014. Pour ce qui est du ratio Valeur Actuelle de la dette sur les recettes d'exportations des biens et services, il s'établit à 60% en décembre 2014 contre 50% en 2010. Le ratio de la dette publique actuelle sur le PIB est de 13,5% en 2014.

Tableau 32 : Viabilité de la dette					
	2010	2011	2012	2013	2014
Ratios de solvabilité					
Valeur actuelle de la dette extérieure / PIB	8,1	7,7	8,7	9,2	9,8
Valeur actuelle de la dette / recettes d'exportation	49,8	49,1	47,6	51,8	60,0
Valeur actuelle de la dette / recettes budgétaires hors dons	51,4	42	52,7	53,4	59,2
Ratio de liquidité					
Ratio dette publique sur PIB	15,1	15,3	15,5	16,4	13,5

Source : CAA

Sur la base de ces analyses, bien que le niveau de risque du fait de la dette extérieure soit passé de «faible» à «modéré», l'application d'une bonne gestion de la dette publique et d'une bonne gouvernance pourra permettre au Cameroun de rester avec une dette viable et supportable.

Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

Situation et tendance

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont connu un développement remarquable sur la période 2000-2015. En effet, l'Indice d'Accès Numérique (IAN)⁴ a plus que doublé en une dizaine d'années. Elle est ainsi passée de 0,16 à 0,35 entre 2002 et 2013, et a permis de classer le Cameroun parmi les pays à accès moyen. Quant à l'Indice de développement des TIC (IDT)⁵, il est passé de 1,60 à 2,03 entre 2011 et 2013. Ces indicateurs sont tirés principalement par la hausse exponentielle du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile et au niveau d'éducation de la population. En ce qui concerne la téléphonie mobile, le nombre d'abonnés est passé de 2 855 700 à 15 579 976 entre 2006 et 2013. L'amélioration de ces deux indicateurs synthétiques résulte de l'exploitation progressive de la fibre optique, soit environ 3200 km, de l'ouverture du marché de ce secteur à la concurrence, et de la vulgarisation de nouveaux produits tels que l'internet sur divers supports et plusieurs fournisseurs d'accès internet (FAI).

⁴ L'Indice d'Accès Numérique (IAN) mesure la capacité globale des individus d'un territoire donné à accéder et à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC)

⁵ L'Indice de Développement des TIC a pour objectif de suivre les progrès accomplis en matière de développement des TIC, tant dans les pays développés que les pays en développement

En définitive, sur la base de la tendance relevée ci-dessus, l'on peut conclure que cette cible pourra être atteinte à l'horizon 2020.

Tableau 33 : Indicateurs d'accès aux TIC						
Régions	Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 1000 habitants		Nombre de téléphones portables pour 1000 habitants		Nombre d'ordinateurs personnels pour 1000 habitants	
	2007	2014	2007	2014	2007	2014
Adamaoua	3	1	83	376	2	36
Centre hors Yaoundé	1	4	135	317	2	19
Yaoundé	10	15	440	631	23	92
Est	0	3	80	231	2	11
Extrême-Nord	1	1	37	149	0	4
Littoral hors Douala	1	3	224	445	3	21
Douala	8	8	415	672	19	96
Nord	1	1	49	170	2	6
Nord-Ouest	1	2	117	369	4	23
Ouest	1	3	180	376	4	27
Sud	3	3	154	366	3	21
Sud-ouest	4	4	158	483	3	26
Ensemble	10	5	169	379	6	36

Source : ECAM 3 et 4



PERSPECTIVES DE L'AGENDA DE DEVELOPPEMENT POST 2015 : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la Déclaration de Millénaire en 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies a marqué une étape historique car pour la première fois les Etats membres se sont mis d'accord sur un agenda commun en faveur du développement au niveau mondial. Les OMD traduisent la vision de la Déclaration dans un cadre des objectifs, qui ciblent l'amélioration des conditions de vie des populations entre 2000 et 2015.

Après leur adoption, les OMD ont été retenus par le Gouvernement du Cameroun comme cadre de référence de la politique socioéconomique. Différents documents stratégiques et des politiques sectorielles en font référence. Les progrès du Cameroun vers les OMD ont été évalués régulièrement, avec la production de rapports en 2001, 2002, 2003, 2005, 2008, 2010, 2012 et 2015. Les tendances des indicateurs attestent que d'importants progrès ont été réalisés dans différents secteurs et domaines mais, que les conditions de vie des populations n'ont pas pu être changées radicalement comme envisagées. Dans le DSCE, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de poursuivre la réalisation des OMD. Néanmoins, au vu du gap social initial du pays, et des progrès en demi-teinte réalisés, le Cameroun a adapté certains OMD aux réalités nationales et a fixé l'horizon pour les atteindre au niveau national en 2020.

En vue de l'échéance des OMD en 2015, des discussions ont été lancées en 2010 sur l'agenda post 2015. Comme réponse au point de critique, que les OMD ont été développés de façon non participative, un processus mondial a été lancé en 2012 pour permettre aux différentes parties prenantes de participer à l'élaboration du nouvel agenda de développement.

Le Cameroun a été sélectionné, parmi environ 80 pays en 2013, pour mener des consultations sur les priorités de développement et en 2014 pour mener des consultations sur la mise en œuvre du nouvel agenda au niveau local. Ces dernières ont

entre autres permis aux populations à la base d'identifier les thématiques Santé, Education, Emploi et Environnement comme leurs priorités de développement.

Le processus d'élaboration du nouvel agenda est sorti de la phase de consultations et d'élaboration des propositions pour la phase des négociations intergouvernementales.

Pendant les négociations, le Cameroun s'aligne à la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après 2015 (CAP) et la position de G77. La CAP, publiée en mars 2014, met en exergue les piliers suivants comme priorités de développement pour l'Afrique : (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive ; (ii) science, technologie et innovation ; (iii) développement axé sur l'être humain ; (iv) durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles ; (v) paix et sécurité ; et (vi) financement et partenariats.

Ces piliers rentrent en droite ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui constituent les nouvelles orientations de développement qui prendront le relais des OMD.

Les ODD comprennent 17 objectifs, précisés dans 169 cibles. Ils couvrent d'abord les thématiques déjà adressées par les OMD. Mais les ODD vont au-delà : Des enjeux concernant le développement économique et social ont été ajoutés, ainsi que des objectifs concernant la durabilité environnementale, un objectif sur la gouvernance et la paix et un objectif sur le partenariat mondial et moyens de mise en œuvre.

L'adhésion du Cameroun aux ODD de l'agenda post 2015 ne remet nullement en cause la détermination du Gouvernement à poursuivre, dans le cadre du DSCE, l'atteinte des OMD à l'horizon 2020.

Les 17 Objectifs de Développement Durable

- Objectif 1 :** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2 :** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
- Objectif 3 :** Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
- Objectif 4 :** Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5 :** Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6 :** Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- Objectif 7 :** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- Objectif 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9 :** Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10 :** Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
- Objectif 11 :** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12 :** Instaurer des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13 :** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Objectif 14 :** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15 :** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16 :** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
- Objectif 17 :** Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

Annexe 1 : Evaluation de l'atteinte des OMD en 2015 et perspectives pour 2020 au regard des progrès

N°	Objectifs	Cibles mondiales et nationales	Valeur cible	Valeur actuelle et niveau d'atteinte	Probabilité d'atteinte en 2020
1	Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	28,7 % (2020-DSCE)	37,5 %	Potentiellement
		Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	97,0 %	73,8 %	Probablement
		Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	19,4 %	15,4 %	Atteint
2	Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 2.A : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	100%	85,1 %	Potentiellement
3	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3.A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	1,00	0,98	Probablement
4	Réduire la mortalité infantile	Cible 4.A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	38	103	Potentiellement
5	Améliorer la santé maternelle	Cible 5.A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	107,5	782	Potentiellement
6	Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Cible 6.A : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	///	3,0	Atteint
		Cible 6.B : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	0,0 %	28,9 %	Potentiellement
7	Assurer un environnement durable	Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	ND		Probablement
		Cible 7.B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici 2010 une diminution significative du taux de perte	ND		Potentiellement
		Cible 7.C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	25 %	39 %	Probablement
		Cible Nationale (7.D) : Améliorer sensiblement d'ici 2020, l'habitat des camerounais	ND	49,8	Probablement
8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire	ND		Potentiellement
		Cible 8.B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits Etats	ND		Potentiellement
		Cible 8.D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement permettant aux jeunes de trouver un travail décent et utile	ND		Potentiellement
		Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordées à tous	100,0 %	64,9 %	Probablement

Légende :	Niveau d'atteinte			Probabilité d'atteinte en 2020		
	Cible atteinte	Proche de la cible	Loin de la cible	Atteint	probablement	Potentiellement

Equipe de rédaction

Supervision

1. TEDOU Joseph, *Directeur Général de l'INS*
2. SHE ETOUNDI Joseph, *Directeur Général Adjoint de l'INS*
3. TAMBA Isaac, *Conseiller Technique n°2 /MINEPAT*

Coordination Technique

1. OKOUDA Barnabé, *Chef de Département de la Coordination et de la Recherche, INS*
2. ABANDA Ambroise, *Chef de Division de la Coordination statistique, INS*
3. TCHOMTHE Séverin, *Chef de Cellule de la Recherche appliquée, INS*

Coordination Administrative

1. FOBASSO Jean, *Chef de Division Administrative et Financière, INS*

Equipe technique de rédaction

1. TATSINKOU Christophe
2. ESSAMBE BOME Vincent Ledoux
3. DJEMNA KAMGA Elvis
4. TIOBO'O PAPOU Sédric
5. DJEUKWI Vicky Laure
6. NKORO Jacques Henri
7. KAMGAING YOUNGBISSI Léonie
8. MODOU SANDA
9. FIKEU LINDA Yolène
10. KAMGUE Max
11. NHANAG Samuel
12. MBENTY Jacqueline

Participants à l'atelier d'exploitation, de mise en cohérence des données et de rédaction

13. TAME DJOKAM Thierry, *INS/DIB*
14. WOUNANG SONFACK Romain, *INS/DDS*
15. TCHAMGOUE NGUEMALEU Honoré, *INS/DDS*
16. METANGMO Janvier, *INS/DSE*
17. KAMSU KAGO Marius, *INS/DSA*
18. MEBADA MEBADA Grégoire, *CTS/CTSE*
19. KOUANDOU Arouna, *DPPS/MINEPAT*
20. KWEKEU Jules, *MINEDUB*
21. DJAME Raymond, *MINESEC*
22. ALIMA Sidonie, *MINPROFF*
23. ABA'A Gérard Maxime, *MINATD*
24. ZEMENGUE Marcel H., *MINEPDED*
25. MBIMI Claude L., *PNUD/PRINCES*
26. Paula HOGREBE, *PNUD*
27. EBONGUE Abel Nkougourou, *PARFIP/SSN*